Le Pays : journal des volontés de la France

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

. Le Pays : journal des volontés de la France. 1859-08-15.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d’une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l’exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

LUNDI 15 ET MARDI 16 AOUT 1859.

BUREAUX : RUE DU FAUBOURG-MONTMARTRE, 11.

ONZIEME ANNÉE. — N° 227—228.

ABONNEMENTS DE PARIS :
TROIS MOIS : 12 FR.
SIX MOIS . . . 24 FR.
UN AN . . . . . 48 FR.

Les abonnements datent des 1er et 16 de chaque mois.
Les lettres et envois d'argent doivent être adressés *franco*
à l'ADMINISTRATEUR du journal.

M. A. GRANIER DE CASSAGNAC
DIRECTEUR POLITIQUE.

LE PAYS
JOURNAL DE L'EMPIRE.

ABONNEMENTS DES DÉPARTEMENTS :
TROIS MOIS : 14 FR.
SIX MOIS . . . . 28 FR.
UN AN . . . . . 56 FR.
Pour l'Etranger, voir le tableau publié les 5 et 25.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.
Les Annonces sont reçues : Chez M. PANIS, régisseur des Annonces, et chez MM. BIGOT et Ce, 8, place de la Bourse.

M. A. GRANIER DE CASSAGNAC
DIRECTEUR POLITIQUE.

Le PAYS, *Journal de l'Empire*, doit être vendu sur la voie publique au prix de DIX CENTIMES le numéro.

Un bureau spécial pour la *vente au numéro à* DIX CENTIMES est établi faubourg Montmartre, 11, au rez-de-chaussée, tout près du boulevard Montmartre.

PARIS, 15 AOUT 1859.

REVUE POLITIQUE.

L'assemblée toscane s'est constituée le 13 et a choisi pour président M. Coppi. Une proposition du député Ginoci, tendant à déclarer la déchéance de la dynastie de Lorraine, sera discutée demain mardi.

A ce sujet, nous devons signaler un article publié dans la partie non officielle de la *Gazette de Vienne*. Ce journal fait remarquer que les possessions territoriales des ducs de Toscane et de Modène sont garanties par les articles 98 à 102 de l'acte du congrès de Vienne, et reconnus par les préliminaires de Villafranca. « Jamais, ajoute ce journal, on ne pourra accorder, en tenant compte de l'autorité du droit, aussi bien que de l'autorité de la force, qu'une stipulation convenue entre deux grandes puissances en faveur du maintien de titres de droit qui sont garantis par le droit public européen puisse être considérée comme étant encore en question. »

A l'occasion de la Saint-Napoléon la municipalité de Turin fait célébrer un *Te Deum*. Un banquet est offert aux soldats des armées alliées résidant à Turin. Dans la soirée il y aura sur la place d'Armes, où campent les troupes françaises, une fête militaire. Les édifices publics et la ville entière seront illuminés.

Les journaux de Turin annoncent que le gouvernement sarde a accepté la démission du général Garibaldi, qui va prendre le commandement en chef des troupes de l'Italie centrale.

Dans la chambre des communes du 13, lord John Russell, répondant à une interpellation de M. Gregson, a dit que l'intention du gouvernement était de demander à la Chine la complète exécution du traité fait avec cette puissance : l'empereur du Céleste-Empire sera invité à envoyer un ambassadeur en Angleterre.

Répondant à une autre interprétation de M. Griffith, lord John Russell dit qu'il a déjà constaté, il y a quelque temps, que toutes les informations officielles reçues confirmaient que l'intention ni de la France ni de l'Autriche n'était de rétablir par la force les dynasties de Parme, de Modène et de Toscane. « Je n'ai pas reçu depuis, a ajouté le ministre, d'autre information, et je n'ai pas non plus reçu la nouvelle que la république avait été proclamée à Parme, ainsi que le bruit en a couru. »

Le même jour samedi 13, la session du parlement a été close. Le lord chancelier a donné lecture d'un message royal dont nous publions le texte. Il est dit dans ce message que des ouvertures ont été faites au gouvernement de la reine pour savoir s'il se ferait représenter à ce congrès, mais que, tout en se montrant désireux de concourir aux négociations qui pourraient amener le rétablissement d'une paix solide et durable, le gouvernement de la reine attend de plus amples renseignements pour prendre à cet égard une résolution définitive.

La *Gazette de Vienne* annonce la nomination du feld-maréchal lieutenant comte Degenfeld-Schombourg, commandant de la deuxième armée, comme général commandant dans le Vénitien le district des côtes, la Carinthie et la Carniole, et celle du feld maréchal lieutenant de Lederer, comme *ad latus* du comte de Degenfeld pour les affaires du commandement de Vérone.

La *Gazette de Cologne* assure que la nouvelle donnée ces jours-ci par divers journaux de l'aplanissement de tous les malentendus qui existaient entre la Prusse et l'Autriche était mal fondée. Il a été fait à la vérité une tentative dans ce but, mais elle a échoué.

Il paraît que le Hanovre, la plus tracassière des puissances secondaires de l'Allemagne, vient de ressusciter l'interminable affaire du Holstein. Sur sa demande, la commission de la Diète s'est réunie le 10 et a tenu une longue séance.

CHARLES BOUSQUET.

FÊTE DU 14 AOUT.

ENTRÉE DE L'ARMÉE D'ITALIE.

Décoration des boulevards.

Le chemin tout entier qu'a parcouru triomphalement l'armée d'Italie avait été magnifiquement orné pour recevoir nos braves soldats. La population, devant les dispositions prises par l'autorité pour fêter dignement les vainqueurs de cinq victoires, la population n'était pas restée en arrière, et ce qu'il faut admirer encore plus que la magnificence de quelques-uns des trophées élevés en leur honneur, c'est la spontanéité, l'ensemble avec lequel les décorations ont été improvisées sur tous les points de leur route, — magnifiques en certains endroits, plus modestes sur quelques autres points, — mais elles existaient partout où nos braves pouvaient espérer de les rencontrer, partout où se trouvait sur leur passage une administration, un théâtre, un corps d'état, une société. C'est ainsi que l'armée a pu recueillir sur son chemin les manifestations éclatantes de la ville de Paris, des théâtres placés sur les boulevards, des arrondissements, de la chambre de commerce et de plusieurs bataillons de la garde nationale ; quant aux manifestations particulières, elles éclataient partout; sur le boulevard il y avait peu de fenêtres qui ne fussent pavoisées.

Il n'y avait guère aux fenêtres que des drapeaux français.

A la barrière du Trône, deux mâts dorés, relié ensemble par une guirlande de feuillages, rivalisent de hauteur avec les deux colonnes qui portent les statues de saint Louis et de Philippe-Auguste; à leurs cimes flottent des bannières vertes parsemée d'étoiles d'or.

L'échafaudage élevé au centre de la place du Trône pour la triangulation de Paris a été transformée en une tour crénelée, sur les bases de laquelle on lit les noms de Montebello, Palesto, Turbigo, Magenta, Melegnano et Solferino.

Tout à l'entrée des boulevards, sur la place de la Bastille, un arc de triomphe, un des plus beaux, le plus beau peut-être de tous, avait été élevé par la *ville de Paris* à l'Empereur, à l'armée d'Italie.

C'était un beau portique représentant d'une manière assez exact le portail de la cathédrale de Milan.

Le vaste plein-cintre sous lequel les troupes devaient passer était assez hardi et ne manquait pas de grandeur, tandis que de petits clochetons habilement disposés profilaient gracieusement leur silhouette sur le fond bleu du ciel. Sur l'arc de triomphe on lisait cette inscription : *A l'Empereur, à l'armée d'Italie, la ville de Paris.* Le nom des cinq grandes victoires était aussi gravé sur les côtés de l'arc.

A peu de distance de la place de la Bastille au coin de la rue Saint-Louis, il y avait des magnifiques trophées soutenant une banderole sur laquelle on lisait : *A l'Empereur ! A l'Armée d'Italie ! le sixième arrondissement.*

Un arc de triomphe s'élevait encore en face du Cirque Napoléon. C'était une magnifique construction dans le style moresque couronnée seulement par un immense aigle d'or aux ailes déployées tout chargé d'inscriptions, de drapeaux et de bannières. On y lisait : *A Napoléon III! A l'armée d'Italie ! Vive l'Empereur !*

L'impossibilité d'interrompre la circulation sur le boulevard du Temple avait seule empêché les directeurs des théâtres réunis en cet endroit de dresser, eux aussi, un arc de triomphe à l'Empereur et à l'armée, mais chacun d'eux, tout en respectant la chaussée trop étroite en cet endroit, avait splendidement décoré la façade de son théâtre, planté dans les endroits où cela était possible des mâts vénitiens tout chargés de banderoles. Les deux théâtres qui s'étaient le plus distingués étaient le théâtre de la Gaîté et celui des Folies-Dramatiques. Ce théâtre avait élevé deux colonnes triomphales, réunies par une banderole verte semée d'or et couverte d'inscriptions.

Il faut citer aussi une toute petite administration qui, si elle n'avait pas pu imiter la richesse d'ornements de ses fortunés voisins, s'en était au moins rapprochée par une profusion de drapeaux vraiment incroyable : depuis le rez-de-chaussée jusqu'au faîte, les murs du Petit-Lazari disparaissaient littéralement sous les plis des bannières.

La porte St-Martin avait aussi élevé deux colonnes triomphales.

L'arc de triomphe du boulevard Bonne-Nouvelle était dressé par les soins du 9e bataillon de la garde nationale.

Le Gymnase avait aussi érigé un arc de triomphe sur lequel on lisait cette devise : *A l'Empereur, à l'Armée d'Italie, à la Paix.*

Le boulevard, depuis le faubourg Saint-Denis jusqu'à la rue de la Paix, était bordé des deux côtés de mâts vénitiens placés à de petites distances, portant des écussons sur lesquels étaient écrits les noms des victoires et le numéro des bataillons de la garde nationale de Paris qui les avaient fait dresser.

Au coin de la rue Vivienne était le trophée érigé par la chambre de commerce.

A la hauteur de la rue Le Peletier se trouvaient deux colonnes triomphales réunies par un *velum*; sur le piedestal de ces colonnes on avait gravé les paroles de César : *Veni, vidi, vici.* Le *velum* portait l'inscription suivante :

A l'armée d'Italie le commerce et l'industrie
du boulevard des Italiens
Et des rues de la Chaussée-d'Antin,
Taibout et du Helder.

Une colonne triomphale, tout entourée de fleurs et chargée de drapeaux, indiquait la place de l'Opéra-Comique.

En arrivant à la rue de la Paix, les soldats défilaient devant la statue de la Paix posée sur un piedestal formé par des canons conquis à l'ennemi, dont nos lecteurs ont déjà pu lire la description.

Ce qu'il faut renoncer à décrire, c'est la profusion des drapeaux qui flottaient partout, aux fenêtres, aux arbres même; dans beaucoup d'endroits des cordes tendues au-dessus des boulevards soutenaient d'innombrables bannières.

La nuit où se sont exécutés tous ces travaux enfantés comme par miracle n'a pas été une des choses les moins curieuses du Paris d'aujourd'hui. Ces immenses charpentes, remuées à la lueur des torches par d'habiles ouvriers, au milieu d'une foule plus curieuse souvent que prudente, et qui se soucie peu de s'exposer ou d'être insupportable, pourvu qu'elle voie; ces hommes allant et venant à la voix de leurs chefs, dressant, clouant, grimpant au milieu de ces reflets rougeâtres que projettent les flammes de la résine, avaient un aspect fantastique; on ne comprenait pas par quel miracle ces décorations apportées en morceaux prenaient si rapidement entre leurs mains une physionomie; on les voyait naître sans s'apercevoir qu'on les voyait faire, il semblait presque qu'elles sortissent de terre au coup de la baguette enchantée d'un magicien.

C'était un curieux spectacle auquel ont assisté bon nombre de Parisiens peu soucieux de dormir et aussi peut-être beaucoup des voyageurs qui ne trouvaient plus à Paris à se loger dans les hôtels.

L'entraînement avec lequel la population tout entière s'est portée au-devant de l'armée dans sa marche triomphale ne pouvait surprendre personne, et cependant bien des prévisions ont été dépassées. La transformation des boulevards en une vaste salle de spectacle divisée en stalles à louer était déjà assez étrange : mais rien n'était plus curieux à observer que les moyens ingénieux par suite desquels cette transformation s'était opérée : pas un espace vide, pas une boutique inhabitée qui n'ait été mise à profit ; les estrades sortaient de terre partout ; les appartements non loués étaient une bonne fortune pour les propriétaires; les fenêtres étaient d'un prix fou : on cite des restaurateurs qui ont loué les leurs à raison de deux cents francs pour quelques heures.

Que la spéculation se soit emparée d'une si belle circonstance, cela n'étonne pas, mais l'enthousiasme du public lui a donné gain de cause.

C'est dans toutes les classes de la population que s'est manifesté cet admirable élan, et ceux qui ne pouvaient pas sacrifier leur argent pour satisfaire leur désir de bien voir y ont bravement sacrifié leur temps, leur repos et leur sommeil : plus de mille personnes ont passé la nuit le long des rampes du boulevard Saint-Martin et du boulevard Bonne-Nouvelle, afin d'être des premières à saluer le retour des soldats.

Dès minuit il y en avait déjà d'installés; ce petit camp même était assez curieux à voir; il y avait des hommes, des femmes, des enfants ; on y avait apporté pour vingt-quatre heures de vivres et on s'installait de son mieux ; deux sybarites accroupis sur un tapis, éclairés par une veilleuse placée dans une chope, essayaient, en jouant au piquet, de tromper les ennuis de l'attente.

Comment tout Paris a-t-il fait pour tenir pendant quelques heures entre la place de la Bastille et la rue de la Paix, cela est difficile à dire, mais on peut affirmer qu'en dehors de cet espace la ville semblait partout déserte, que sur le boulevard il n'y avait pas un appartement qui ne renfermât trois fois plus de monde qu'il n'en pouvait contenir, et que dans beaucoup d'endroits même les toits disparaissaient sous le nombre des curieux qui s'étaient portés là pour voir sans être étouffés.

Départ de la Bastille.

A neuf heures précises, S. M. l'Empereur arrivait sur la place de la Bastille. Sa Majesté était accompagnée de S. Exc. le maréchal duc de Malakoff, de S. Exc. le maréchal Randon, suivi de leur état-major. L'Empereur portait l'uniforme de général de division ; les aides de camp et les officiers d'ordonnance de Sa Majesté étaient en tenue de campagne. Dès huit heures, les premières colonnes des troupes venant du camp avaient débouché sur la place et attendaient Sa Majesté. La foule était si compacte que les haies avaient la plus grande peine à la maintenir.

Les acclamations qui accueillaient l'Empereur sur son passage signalèrent longtemps sa présence. Quand il arriva sur la place, un immense hurra parti de toutes les poitrines accueillit sa réunion à l'armée qu'il vient de si glorieusement commander. Les chapeaux s'enlevaient, les mains s'agitaient, et l'Empereur fut reçu au cri unanime de *vive l'Empereur !* poussé comme d'une seule voix par le peuple, par la garde nationale, par l'armée.

Les fleurs pleuvaient de toutes parts sur les soldats et sur le souverain. Les blessés portaient tous des bouquets, les soldats avaient des couronnes à leurs fusils.

L'Empereur a pris la tête de l'armée, et le défilé a commencé. Pas un seul instant, sur le passage de S. M., les cris de Vive l'Empereur ! n'ont cessé de se faire entendre; ils partaient de la foule, des rangs de la garde nationale, de toutes les fenêtres; les femmes agitaient leurs mouchoirs, battaient des mains et lançaient des fleurs : plusieurs bouquets sont venus frapper le magnifique cheval alezan que Sa Majesté guidait avec merveilleuse habileté.

Arrivé devant la caserne du Prince-Eugène, l'Empereur, escorté seulement de son état-major, s'est arrêté quelques instants pour attendre la tête de colonnes, composée des blessés.

Le défilé a eu lieu rapidement, bien qu'il ait duré plus de quatre heures, salué par les vivats, par les bravos, par les cris de toute cette population. Nos soldats marchaient d'un pas rapide et hardi; leur tenue était magnifique, leurs habits usés à de nobles travaux; leur teint basané, leur désinvolture, tout donnait à ce défilé un caractère imposant auquel ne résistaient pas les natures les plus froides.

C'était un mot qui circulait dans la foule : « On comprend qu'on en ait peur, quand on les voit s'avancer comme ça. »

De toute cette armée il n'y a pas un seul corps, pas un seul régiment, pas un seul homme qui n'ait reçu des félicitations de la part de la population.

Si les cris n'ont pas eu une intensité égale pendant les quatre heures du défilé, c'est que, si robustes que soient les poumons de la population parisienne, elle ne peut pas crier quatre heures de suite; mais quand les poitrines se lassaient, les mains battaient, les mouchoirs s'agitaient aux fenêtres, et lorsqu'il venait à passer quelqu'un des hommes éminents qui se sont distingués dans cette guerre, un drapeau conquis, quand on voyait s'avancer aussi quelqu'un de ces régiments dont on sait l'histoire, qu'on apercevait dans ses rangs les trouées faites par la mitraille, qu'on voyait se déployer son drapeau glorieusement criblé par les balles, si fatiguées qu'elles fussent, toutes les voix retrouvaient des forces pour crier, de façon à se faire bien entendre : Vive l'Empereur ! vive l'armée ! vive la France !

Les bouquets de leurs compatriotes, plus précieux pour eux que les fleurs des Milanaises, n'ont pas manqué à nos soldats; nous avons vu plusieurs fois de jeunes femmes rompre les haies et apporter elle-même des fleurs aux officiers.

Le colonel et les chefs de bataillon d'un régiment des grenadiers de la garde ont été ainsi fleuris par deux jeunes filles, une autre jeune femme a remis un bouquet à un maréchal de France, au maréchal Niel, si notre mémoire est bonne.

AUGUSTE SUPERSAC.

Défilé sur la place Vendôme.

La décoration de la place Vendôme surpassait en magnificence tout ce qui avait été fait jusqu'à ce jour. Un immense amphithéâtre, pouvant contenir de 18 à 20,000 spectateurs, y avait été dressé comme par enchantement et présentait un aspect tout à fait monumental.

A l'entrée de la place, du côté de la rue de la Paix, s'élevaient huit colonnes triomphales surmontées de victoires distribuant des couronnes, d'après le modèle de celle qui décore la place du Châtelet. Des mâts vénitiens, s'élevant jusqu'aux toits des maisons, étaient surmontés de drapeaux aux flammes tricolores, d'écussons et de trophés d'armes. La même décoration était reproduite du côté de la rue Castiglione.

L'architecture de la place elle-même a servi à donner un caractère tout à fait grandiose aux dispositions qui avaient été faites sur ce point. Depuis le bas des gradins qui formaient l'amphithéâtre jusqu'aux frises des hôtels tout était couvert de tentures de velours, de crépines d'or, de trophées d'armes, d'écussons aux aigles dorés ou aux initiales de l'Empereur.

Chaque fenêtre était garnie d'un tablier de velours aux chiffres entrelacés de l'Empereur et de l'Impératrice, et reliés entre eux par des guirlandes de fleurs.

La façade du ministère de la justice avait été transformée en une immense tribune ayant la forme d'une tente et décorée avec un luxe inouï de draperies de velours et de soie, frangées d'or. Au milieu de cette tribune, en face la colonne, était placé le trône de l'Impératrice, et des fauteuils en or pour LL. AA. II. les princes et les princesses de la famille impériale, les ministres, etc.

La colonne elle-même était entourée de mâts vénitiens d'une forme originale et qui faisaient ressortir encore l'aspect imposant et sévère de ce monument, fait de gloire et d'airain, selon l'expression d'un poëte.

Dès la veille, la grille de la colonne avait été couverte de couronnes d'immortelles déposées là, depuis de longues années à chaque anniversaire, par un culte pieux et traditionnel pour la mémoire du fondateur de la dynastie napoléonienne.

Dès sept heures et demie du matin, les tribunes étaient envahies par les personnes munies de billets, et en moins d'une heure elles furent entièrement occupées. Les fenêtres des hôtels étaient aussi garnies de spectateurs depuis le premier étage jusques aux combles.

A neuf heures, on a vu arriver successivement sur la place Vendôme S. A. I. la princesse Mathilde, LL. AA. la princesse Bacciochi, le prince et la princesse Lucien Murat, le prince Joseph Bonaparte, le duc et la duchesse d'Albe, et les autres membres de la famille de l'Empereur; puis LL. EExc. MM. les ministres et les grands dignitaires de l'Etat et les dames invitées par l'Impératrice.

A neuf heures et demie est arrivée S. M. l'Impératrice, ayant à ses côtés le Prince Impérial en uniforme de grenadier de la garde. Une même acclamation, partie de tous les points de l'immense amphithéâtre, a salué l'arrivée de Sa Majesté du cri de *Vive l'Impératrice ! vive le Prince Impérial !*

A dix heures et demie le cortége a débouché à l'entrée de la place. C'était l'Empereur précédé d'un escadron des cent-gardes. Tous les spectateurs se sont levés spontanément et les cris d'enthousiasme ont redoublé. Les fleurs pleuvaient de toute part, des estrades, des fenêtres et même des toits des maisons, qui étaient garnis de monde. L'Empereur s'est avancé vers le balcon où se trouvaient l'Impératrice et le Prince Impérial qui, à la vue de l'escadron des cent-gardes, se leva debout sur son fauteuil et tira sa petite épée.

Sa Majesté, après avoir salué l'Impératrice, s'est placé devant l'entrée du ministère de la justice, et le défilé a commencé.

Les blessés de l'armée venaient immédiatement après le cortége impérial. Leur arrivée sur la place a produit une vive émotion. L'Impératrice s'est levée quand ils ont paru devant le balcon impérial et a salué ces glorieux mutilés de l'armée d'Italie. Quelques-uns marchaient péniblement, d'autres avaient le bras en écharpe; on remarquait surtout un officier qui avait eu les deux mains emportées par une bombe et qui s'avançait les deux bras emmaillottés. L'Empereur a salué à plusieurs reprises nos glorieux blessés. Les bravos, les applaudissements ne leur ont pas manqué pendant qu'ils traversaient la place Vendôme. Le maréchal de Saint-Jean-d'Angély, qui commande la garde, vient se placer devant la colonne, en face de l'Empereur, pendant le défilé. Chaque chef de corps, après avoir salué l'Empereur, se place également auprès de la colonne. La musique de chaque régiment se masse derrière la colonne et joue des fanfares militaires pendant le défilé, qui a lieu au pas accéléré.

En arrivant devant l'Empereur, les régiments de la garde s'arrêtent à la voix de leur chef et font un mouvement de conversion à droite; puis le porte drapeau, s'avançant vers Sa Majesté, lui présente le drapeau, qui est ensuite remis aux mains d'un cent-garde.

Le maréchal de Saint-Jean d'Angély vient se placer à la droite de l'Empereur près du ministre de la guerre.

Le maréchal Baraguey-d'Hilliers, qui commande le 1er corps, arrive à son tour, salue de son épée l'Empereur et l'Impératrice et vient prendre place devant la colonne pour le défilé de son corps.

Avant le défilé du 1er corps on voit déboucher sur la place le groupe de soldats portant des drapeaux pris aux ennemis.

La vue de ces glorieux trophées excite de nouveaux transports d'enthousiasme. Le Prince impérial y prend part en battant des mains.

Après ces glorieux trophées s'avançaient conduits par l'artillerie les 40 canons pris aux Autrichiens.

Les acclamations de la foule vont en grandissant à chaque troupe qui passe. La vue des drapeaux de chaque corps, mutilés la plupart et qui ne sont plus que de glorieux lambeaux noircis par la poudre, troués, hachés par la mitraille et les balles, excite un enthousiasme impossible à décrire.

C'est ainsi que défilèrent successivement les corps de l'armée. M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, commandant le 2e corps d'armée, succède à M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers, qui va se ranger auprès de l'Empereur à côté de M. le maréchal Regnault de Saint Jean-d'Angély. M. le duc de Magenta est l'objet d'une ovation des plus chaleureuses. M. le maréchal Canrobert est aussi acclamé avec enthousiasme. Il en est de même de M. le maréchal Niel. La pluie qui commence à tomber à 2 heures 1/2 ne refroidit point l'ardeur du public. Les tribunes de la place restent garnies de spectateurs jusqu'à la fin de la cérémonie. Après le défilé du 3e corps, un chambellan de service apporte à l'Empereur le Prince impérial, que Sa Majesté embrasse avec effusion et qu'il place un moment en selle sur son cheval. Cette scène produit une vive impression. A trois heures, le défilé était terminé et LL. MM. rentraient aux Tuileries.

J. BARATON.

Le retour au camp.

Lors du départ de S. M. l'Empereur pour l'armée d'Italie, nous avons rendu compte dans ce journal de l'impression que nous avait causé l'attitude remarquable des populations de la rue de Rivoli et de la rue Saint-Antoine.

La journée d'hier n'a pas été moins significative dans ces quartiers, et pourra fournir aux époques à venir une des plus belles pages de l'histoire de la vieille cité parisienne.

Les triomphateurs qui reviennent des plaines de la Lombardie n'ont rien à envier à leurs aïeux : l'attraction produite par ces 80,000 hommes, dont le défilé avait encore lieu à trois heures et demie, s'exerçait sur des masses populaires dont le total devait dépasser deux millions d'individus.

Là, pas un cœur froid, pas une physionomie inerte, pas une bouche silencieuse ! Le long cri d'enthousiasme qui partait du camp de Saint-Maur ne s'arrêtait pas place Vendôme. Il retournait à son point de départ en traversant ces laborieux quartiers où le sacrifice du dimanche passé dans la capitale, près de l'atelier où s'est rudement écoulé la semaine, ne se fait point sans un mobile puissant.

Sur les boulevards, la haie formée d'un côté par de glorieux frères d'armes, de l'autre par la garde nationale.

Aux fenêtres, de grandes toilettes, des mouchoirs brodés qui s'agitent, des tentures de velours, toute la pompe patricienne d'une haute société accourue dès le matin

---

FEUILLETON DU PAYS,
JOURNAL DE L'EMPIRE.
14 août 1859.

REVUE DRAMATIQUE.

Nécrologie. — OPÉRA-COMIQUE : le *Voyage autour de ma chambre*, opéra comique en un acte, de MM. Duvert et Lausanne, musique d'Albert Grisar; le *Rosier*, opéra comique en un acte, de M. Augustin Challamel, musique de M. Henri Potier. — GYMNASE : *Risette*, vaudeville en un acte, de M. Edmond About; le *Brigadier Feuerstein*, pièce en trois actes. — GAITÉ : les *Pirates de la savane*, drame en cinq actes et six tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué.

Les morts vont vite, dit la ballade, si vite, hélas ! que nous ne pouvons plus les suivre. Le premier d'entre nous qui s'en est allé, c'était Marie Aycard. Il est parti un jour où le comité de la société des gens de lettres se réunissait à l'occasion de son renouvellement annuel. Ce jour-là, c'était le même où tout Paris s'illuminait pour la grande bataille de Magenta, la place de Marie Aycard resta vide à la table de famille. Nous comptions deux absents, il en était un, et cependant, des fenêtres du petit salon de Deffieux, nous voyions le boulevard se pavoiser de drapeaux mêlés aux guirlandes du gaz, et, comme des fleurs de lumière, s'épanouir les ballons gauffrés et transparents jusqu'aux derniers étages de toutes les maisons. Nous portions des toasts à la victoire, nous en portions aux glorieux martyrs de la journée.

Nous ne savions pas alors que la paix avait également ses deuils, ou plutôt ceux qui le savaient ne nous le dirent pas, de peur d'attrister notre réunion et de la rompre sans doute. Ils réclamèrent seulement un souvenir pour les victimes de l'éternel combat des lettres, et nous apprîmes, en nous séparant, qu'il y avait dans la littérature un honnête homme de moins.

Puis ce fut le tour de Privat d'Anglemont, qui n'a fait qu'un livre, les *Métiers inconnus*, mais qui a fait assez pour survivre à bien des gros producteurs de notre âge. Doux et gai bohémien, nocturne promeneur à la façon de Restif de la Bretonne, amant sans mélancolie de la lune et de l'ombre, Privat n'eut guères de domicile connu que quand il fut placé dans la belle et hospitalière maison de santé du faubourg Saint-Denis. Pendant les six mois que Félix Piat dut passer à Sainte-Pélagie en 1846, on put encore trouver Privat d'Anglemont, tous les jours, de midi à quatre heures, dans la cellule du prisonnier ; autrement on eût été embarrassé de le chercher quelque part : on n'allait pas chez lui, on ne lui écrivait pas, on le rencontrait, et, quand on le rencontrait, c'était pour lui une fête.

« Privat, disait Théodore de Banville, est un bon chien qui va cheminant de rue en rue. Quand il aperçoit un visage de connaissance, il a un tressaillement de joie, il saute en remuant la queue et les oreilles. » Et Banville disait vrai. Ce bon chien avait toujours deux heures, si ce n'était la journée entière, pour vous faire compagnie. Partout où vous alliez, son chemin était le vôtre. Sympathique et bizarre nature ! toute cordiale, mais sans intimité ni confidence. On ne connaissait pas Privat d'Anglemont plus que cela, mais on l'aimait, tant on le sentait bon, facile et sans fiel. On lui passait de cacher sa vie, et même de l'inventer, car il improvisait un roman sans fin dont personne n'était plus dupe, à moins qu'il ne le fût de lui-même. Il imaginait, il racontait ; mais qu'on le crût ou non, il s'en inquiétait peu, et il se moquait encore bien moins de ceux qui l'avaient écouté avec complaisance. C'était un mystificateur ingénu et reconnaissant, c'est-à-dire d'une rare espèce, ou c'était le mystificateur le plus fort qui eût jamais existé, un mystificateur qui s'amusait en dedans et n'éprouvait jamais le besoin d'avoir pour soi la galerie. Il débuta dans la littérature par des comédies qu'il n'avait pas faites et pour lesquelles il demandait lecture à l'Odéon, sous la direction de M. d'Epagny. Un jour de lecture lui était donné. Il venait ponctuellement à la séance raconter en termes fort polis que son manuscrit était perdu. La plaisanterie était complète ; mais Privat s'en allait et n'avait pas de compère avec qui rire.

Dans le même temps, il se faisait passer pour secrétaire de M. Guizot (mon cher maître Jules Janin connaît cette histoire-là), pour rédacteur du *Messager*, pour rédacteur du *Journal des Débats* et de la *Revue des Deux-Mondes*. Il n'avait pas encore écrit une ligne et il était homme de lettres accrédité dans le monde des journaux, comme il était auteur dramatique à l'Odéon. L'invention lui réussit après tout. A la longue et quand il eut depuis longtemps figure de journaliste, il finit par l'être avec un talent réel, avec une notoriété déjà acquise. Du reste, pourquoi ses fables ne lui auraient-elles pas servi à quelque chose ? Elles ne firent jamais de mal à personne. Il n'y en eut qu'une de mauvaise, ce fut la dernière, et elle tourna contre lui. En entrant dans la maison où il vint s'éteindre, mais où il s'éteignit heureux d'un bien-être tout nouveau, Privat d'Anglemont imagina de dire qu'il était anabaptiste et de la doctrine de Swedenborg. Il en avait dit bien d'autres dans sa vie !

Mais, cette fois, la mort le prit au mot, et ne le lui laissa pas le temps de se dédire. La suprême consolation de la croix fut écartée de son chevet. Son convoi rencontra une église et passa outre. La croix ne vint pas non plus le recevoir sur le seuil du cimetière. Lorsque le cercueil fut déposé dans la tombe, Edouard Fournier, qui prononça sur ce pauvre corps de touchantes paroles, n'osa lui souhaiter que le sommeil, et tous ses amis s'éloignèrent, étonnés de ne pas l'avoir salué un à un avec l'eau qui ressemble aux larmes et qui purifie. Faites-donc une souscription après cela, et essayez d'édifier quelque chose sur une sépulture sans espérance ! Pauvre Privat ! Je ne l'en confie pas moins à celui qui connaît toutes les misères de notre âme et qui a mis le pardon comme la loi dans l'effusion d'un cœur affectueux !

Après Privat d'Anglemont, Brunswick, un homme d'esprit, qui a fait de jolis opéras comiques sous son nom, et, en collaboration avec Alexandre Dumas, de plus jolies comédies. — *Mademoiselle de Belle-Isle*, *Un Mariage sous Louis XV*, les *Demoiselles de Saint-Cyr* — qu'il n'a pas signées ; Adolphe Choquart, ex-garde du corps dans la compagnie de Noailles, un des auteurs de *M. Jovial ou l'Huissier-Chansonnier*, qui eut un jour de succès au théâtre et trente ans de fidélité pour une cause perdue; Robillard d'Avrigny, qui avait commencé par le drame à l'Ambigu et qui finit par le feuilleton à l'*Assemblée nationale*, fidèle aussi comme Choquart à ses convictions, esprit net et droit, critique judicieux et éclairé par une ancienne pratique; Panseron, l'aimable compositeur, le professeur dévoué que M. Jules Pelletier a si bien caractérisé en trois mots : « Un homme de bien, laborieux et utile »; Goubeaux, une des fortes imaginations dramatiques de notre temps, l'homme d'invention et de bon conseil qui a mis la main à tant d'œuvres vigoureuses, *Trente ans ou la Vie d'un joueur*, *Richard d'Arlington*, les *Mystères de Paris*, et presque tous les romans d'Eugène Sue, jusqu'au moment où celui-ci partit pour l'exil, le loyal et généreux confrère le paternel instituteur de l'enfance et de la jeunesse; Mme Marcelin Desbordes-Valmore, une inspiration toujours soutenue, un épanchement de tendresse, un cœur blessé, une âme parmi les poëtes.

Presque toutes les autres femmes poëtes écrivent par une sorte d'émulation et d'orgueil; elles ont l'air de rivaliser avec les hommes qu'elles imitent; elles portent la poésie comme un habit d'amazone qui les fait regarder quand elles passent dans une attitude de vaillantise et de virilité. Mme Desbordes Valmore ne rechercha jamais cette attitude. Elle était femme et elle fut d'abord une femme charmante ; elle resta femme en devenant poëte. L'inspiration la surprit et la troubla. Ce trouble remplit ses chants, ainsi que sa vie. Il ressemble à l'émotion de l'amour, il ressemble encore plus à la pudeur. On sent bien que Mme Desbordes-Valmore ne provoque jamais l'inspiration, elle l'attend, elle la craint comme un instant de vertige et de délire. De ce délire sortent avec des paroles confuses des paroles délicieuses.

C'est là presque tout son art, ou plutôt la divine souffrance qui lui a fait bégayer des vers d'un accent nouveau, des vers d'une douceur inexprimable et inconnue à nos plus grands poëtes; mais comme elle était vaincue par le démon intérieur, elle se croyait faible et ne savait pas à quel point elle était admirée. Elle ne croyait pas à son talent ; elle ne croyait pas à sa gloire. Elle se cachait comme si elle eût manqué sa vie. Elle se cacha si bien qu'elle est morte à la façon du rossignol, dont on ne retrouve pas la dépouille dans les bois. Où était-elle ? on ne le savait plus : on la croyait en province, tandis qu'elle achevait de vivre et de souffrir à Paris. Paris l'a perdue sans y prendre garde. La littérature elle-même l'a perdue sans en être avertie. Mme Desbordes-Valmore a fini obscurément, elle a été ensevelie de même. Ce jour-là, il n'y a rien eu de changé; il n'y avait qu'une corde de moins, la corde trempée de larmes à la lyre du dix-neuvième siècle.

C'est peut-être trop longtemps parler des morts, les vivants nous attendent, mais comment ne donnerais-je pas un souvenir à Firmin ? Firmin a représenté

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

pour s'incliner et jeter des fleurs au passage de la noble armée française.

Rue de Rivoli et rue Saint-Antoine, point de haie! Des vagues humaines ondulant sur les trottoirs trop étroits. Des masses populaires avides de voir, d'acclamer, du monde partout, dans la rue, sur les toits, à toutes les aspérités où il était possible de s'accrocher. Une expansion d'une autre nature, des mains noueuses qui vont presser sur la crosse des fusils les mains hâlées de nos soldats; de mâles organes poussant de toutes leurs puissances un énergique cri de : Vive l'armée!

Voilà ce qu'on voyait hier rue Saint-Antoine; le passage des drapeaux mutilés, lacérés par les balles ennemies, celui du 49e de ligne entre autres, excitait de vertigineuses manifestations.

Près de la rue de l'Arbre-Sec, une dame paraissant appartenir aux classes aisées de la société pénétrait résolument dans les rangs de chaque régiment qui passait et offrait une couronne de lauriers au porte-étendard.

Plus loin, une brave femme s'adressait aux chefs de musique et leur fourrait dans les mains des romances, ornées des lithographies de Célestin Nanteuil, autant que nous avons pu le voir.

La musique des turcos excitait dans ces quartiers une folle et sympathique gaîté qui se communiquait à ces braves enfants du désert.

Nous n'allongerons pas inutilement ces quelques lignes. Nos soldats conserveront, nous en sommes sûrs, un chaleureux souvenir de cette mémorable journée. Ce cercle colossal, cette série de voies magnifiques, parcourue au milieu d'une ovation indicible, gravera bien certainement dans leurs cœurs la conviction que leur abnégation et leur dévouement sont justement appréciés par leurs concitoyens, et que partout où ils se trouvent, loin de la patrie comme au milieu de la capitale, une touchante sollicitude les entoure, et les salue avec enthousiasme lorsque leur présence vient établir entre eux et la foule cette magnétique communication dont la manifestation d'hier est une si incontestable preuve.

F. BARATON.

Le passage du troisième régiment des grenadiers de la garde a été marqué, à la hauteur du Cirque-Napoléon, par un touchant épisode :

Un groupe de femmes jeunes et élégantes, entraînant avec elles de beaux enfants, a couvert de bouquets et de fleurs le brave colonel Metman, qui, à la tête de ses grenadiers, a opposé une si vive résistance aux Autrichiens devant la tête de pont de Buffalora. Cette gracieuse ovation a vivement impressionné la foule et les grenadiers, qui ont répondu par un formidable cri de : Vive l'Empereur! aux cris de : Vivent les grenadiers de la garde! vive le colonel! poussés avec un redoublement d'enthousiasme par tous les spectateurs.

A. GANDON.

Banquet dans la salle des États.

Un banquet de 300 couverts a eu lieu hier au soir aux Tuileries dans la salle des Etats. A ce banquet étaient invités les chefs de l'armée : maréchaux, généraux et officiers supérieurs commandants de corps.

La salle des Etats avait été décorée avec le plus grand luxe pour cette fête militaire.

Des trophées d'armes, des écussons portant les noms des batailles qui ont marqué cette rapide et glorieuse campagne d'Italie, entrelacés de guirlandes de fleurs, avaient été disposés dans l'immense salle avec un art infini.

Sur l'estrade du fond, où se trouve le trône, on avait placé une table pour l'Empereur, l'Impératrice et LL. AA. II. les princes et princesses de la famille impériale.

Une autre table avait été disposée au milieu de la salle pour LL. EExc. les ministres, les maréchaux, les amiraux et les grands dignitaires de la couronne.

Enfin, tout autour de la salle, on avait disposé une rangée de tables parallèles pour les officiers de la maison civile et militaire de l'Empereur et pour les généraux et chefs de corps invités.

A sept heures, toutes les personnes invitées étaient arrivées, et LL. MM. ont été annoncées presque immédiatement.

L'Empereur et l'Impératrice ont pris place ayant à leurs côtés : S. A. I. la princesse Mathilde, LL. AA. le prince Joseph Bonaparte, les princes Lucien et Joachim Murat, les princesses Lucien et Anna Murat, la princesse Baciocchi, M. le duc et Mme la duchesse d'Albe, le marquis et la marquise de Roccagiovino, M. le baron et Mme la baronne de Mundori.

A la table du milieu on remarquait LL. EExc. les ministres, LL. EExc. le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, M. le maréchal Randon, MM. les maréchaux Canrobert, duc de Magenta, Baraguey-d'Hilliers, Magnan, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Niel, M. le marquis de Lawœstine, etc.; les femmes des ministres et des grands officiers de la couronne faisaient également partie de cette table.

Au dessert, l'Empereur a porté le toast suivant :

« Messieurs,

» La joie que j'éprouve en me retrouvant avec la plupart des chefs de l'armée d'Italie serait complète s'il ne venait s'y mêler le regret de voir se séparer bientôt les éléments d'une force si bien organisée et si redoutable. Comme souverain et comme général en chef, je vous remercie encore de votre confiance.

» Il était flatteur pour moi, qui n'avais pas commandé d'armée, de trouver une telle obéissance de la part de ceux qui avaient une grande expérience de la guerre. Si le succès a couronné nos efforts, je suis heureux d'en reporter la meilleure part à ces généraux habiles et dévoués qui m'ont rendu le commandement facile, parce que, animés du feu sacré, ils ont sans cesse donné l'exemple du devoir et du mépris de la mort.

» Une partie de nos soldats va retourner dans ses foyers; vous-mêmes vous allez reprendre les occupations de la paix. N'oubliez pas néanmoins ce que nous avons fait ensemble. Que le souvenir des obstacles surmontés, des périls évités, des imperfections signalées, revienne souvent à votre mémoire, car, pour tout homme de guerre, le souvenir est la science même.

» En commémoration de la campagne d'Italie, je ferai distribuer une médaille à tous ceux qui y ont pris part, et je veux que vous soyez aujourd'hui les premiers à la porter. Qu'elle me rappelle parfois à votre pensée, et qu'en lisant les noms glorieux qui y sont gravés, chacun se dise : Si la France a tant fait pour un peuple ami, que ne ferait-elle pas pour son indépendance?

» Je porte un toast à l'armée. »

Ce toast a été accueilli par les cris plusieurs fois répétés de *Vive l'Empereur! Vive l'Impératrice! Vive le Prince Impérial!*

J. BARATON.

La ville a été hier brillamment illuminée. La cour du Louvre, le Carrousel, étaient splendidement éclairés. Sur chacune des fenêtres de la place, des aigles aux ailes déployées, le chiffre impérial, éclataient en lignes de feu.

Sur les boulevards, les édifices publics et un grand nombre de maisons particulières étaient illuminés de lanternes de couleurs. Les théâtres étaient éclairés au gaz, des lustres étaient suspendus transversalement à la chaussée.

La colonne triomphale de l'Opéra-Comique avait éclairé le jardin qui l'entoure.

Sur la place Vendôme, un cordon de gaz éclairait la façade de tous les hôtels.

Le palais de l'Hôtel-de-Ville était encadré d'un cordon de gaz.

La tour Saint-Jacques était éclairée de sa base au sommet; des vitraux en couleur, disposés habilement, laissaient échapper la lumière enfermée à l'intérieur de la tour et produisaient l'effet le plus harmonieux.

La Chambre des députés, le Palais du président, l'Hôtel des affaires étrangères, l'Hôtel des Invalides, étaient brillamment éclairés.

Dans les Champs-Elysées, l'hôtel de la légation de Perse était illuminé d'une façon très-originale.

La nuit d'avant-hier offrait aux promeneurs attardés quelques scènes assez curieuses. C'était la nuit des arrivages : les étrangers et les provinciaux venaient augmenter d'un tiers la population parisienne, mais tous ne subissaient pas la même chance; ce n'est pas tout que d'arriver, il faut trouver deux choses : une voiture et un hôtel. Or, depuis trois jours, les voitures, comme il est facile de s'en convaincre, refusent de prendre ceux qui les appellent et préfèrent marcher à vide et le plus vite possible. C'est une originalité particulière aux cochers et qu'ils développent les jours où l'on a réellement besoin d'eux.

Quant aux hôtels, ils prennent volontiers les voyageurs, ils en prennent même plus qu'ils n'en peuvent contenir et sont contraints de refuser le reste. De là il résultait que ceux qui ne pouvaient trouver de voiture prenaient bravement leurs malles sur leur dos et erraient à l'aventure et à la recherche d'un hôtel, qu'ils trouvaient quelquefois, mais dans lequel ils ne pouvaient entrer. Aussi rencontrait-on de ces voyageurs silencieusement assis sur leurs malles en attendant un hasard heureux. Pour donner une idée de l'affluence de la circulation dans la nuit de samedi à dimanche, nous dirons qu'il est arrivé 10,000 voyageurs de la ville de Lille seulement.

Grâce aux sages dispositions prises par l'autorité dans cette immense mouvement des troupes et de la population, il n'est arrivé aucun accident.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur ayant décidé que momentanément une armée de 50,000 hommes serait maintenue en Lombardie, Sa Majesté a désigné pour composer cette armée les troisièmes divisions des 1er, 3e et 4e corps, et le 2e corps tout entier.

Il résulte de cette disposition que le 5e corps, qui a été commandé par S. A. I. le prince Napoléon, ne sera pas représenté à la rentrée des troupes de l'armée d'Italie, quoiqu'il compte dans ses rangs le 3e régiment de zouaves qui, à l'éclatant fait d'armes de Palestro, a pris à l'ennemi 8 canons.

Mais le 5e corps avec les autres troupes qui restent en Italie, comme le 1er régiment étranger qui a été envoyé en Corse, se consoleront de ne pas venir à Paris par la pensée que, malgré leur éloignement, l'Empereur ne les oublie pas, et que là où ils sont ils remplissent ses intentions.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes, une chapelle funéraire, dédiée à la mémoire des officiers, soldats et marins morts au service de la patrie pendant les campagnes d'Afrique, d'Orient et d'Italie, sera érigée dans la nouvelle cathédrale de Marseille.

Une messe y sera dite tous les jours à leur intention par un chapelain dont la nomination sera agréée par Sa Majesté.

Provisoirement, cet office sera célébré dans l'église de Notre-Dame-de-la-Garde par les soins de l'évêque diocésain.

Voici le rapport adressé à l'Empereur par M. Rouland pour l'érection de cette chapelle :

Sire,

Votre Majesté récompense les braves soldats de l'armée d'Italie par tous les honneurs d'un retour triomphal dans la capitale de l'Empire. La France assistera avec orgueil à ce spectacle plein d'émotions nationales. Elle couvrira de ses acclamations l'armée qui a si glorieusement combattu et le souverain qui l'a guidée si héroïquement devant l'ennemi.

Mais, Sire, il reste dans le cœur généreux de Votre Majesté une préoccupation à laquelle je m'empresse de répondre. L'Empereur veut honorer la mémoire de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille et l'environner du culte de tous les sentiments religieux.

J'ai donc l'honneur de proposer à Votre Majesté le décret ci-joint qui érige dans la nouvelle cathédrale de Marseille une chapelle funéraire dédiée à la mémoire des officiers, soldats et marins morts dans les campagnes d'Afrique, de Crimée et d'Italie. Marseille domine les rivages de la mer Méditerranée, qui a été la grande voie ouverte à nos expéditions, et la construction non encore achevée de son église épiscopale permet d'y fonder une chapelle digne de la destination qui lui sera donnée. Ainsi s'accompliront et les nobles pensées de Votre Majesté et le vœu des familles et du pays.

Je suis avec le plus profond respect, etc.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes,

ROULAND.

La direction de la presse se trouve maintenant divisée en quatre sections : la première, qui est la section administrative, a pour chef M. Dronsart; la deuxième section (presse française), a pour chef M. de Sauvignac; la troisième section (presse étrangère), a à sa tête M. Gourdon; la quatrième section (colportage), n'a pas encore de chef titulaire.

La même direction comprend le bureau de l'imprimerie et de la librairie, dont M. Juillerat est le chef, et le bureau de la propriété littéraire, confié à M. de Poncy.

MM. de Lacoste-Duvivier et Tarbé des Sablons, auditeurs au conseil d'Etat, assistent M. de La Guéronnière, qui a pour secrétaire particulier son fils, M. Marc de La Guéronnière, également auditeur au conseil d'Etat.

La session du Parlement anglais a été close samedi. La reine n'assistait pas à la cérémonie d'usage. Le discours royal de clôture a été lu par le lord chancelier. Voici ce discours :

Milords et Messieurs,

Nous avons l'ordre de S. M. de vous relever de l'obligation de votre présence dans le parlement, et en même temps de vous remercier en son nom du zèle et de l'assiduité avec lesquels vous vous êtes attachés à remplir vos importants devoirs pendant la session qui va à l'instant se terminer.

Diverses circonstances qui ont occasionné une interruption dans le cours habituel des affaires publiques ont empêché l'achèvement d'importantes mesures que S. M. avait désignées à l'attention de son parlement au commencement de la présente année, mais Sa Majesté a la confiance que vous prendrez ces mesures en très-sérieuse considération dès le début de votre prochaine session.

La guerre qui a éclaté dans le nord de l'Italie ayant été amenée à fin par la paix de Villafranca, des ouvertures ont été faites à Sa Majesté en vue de savoir si, dans le cas où il y aurait un congrès des grandes puissances de l'Europe pour régler les arrangements se rattachant à l'état actuel et à la condition future de l'Italie, un plénipotentiaire serait envoyé par Sa Majesté pour assister à de telles conférences; mais Sa Majesté n'a pas encore reçu les informations nécessaires pour décider si Sa Majesté pourra juger convenable de participer à de telles négociations.

S. M. se réjouirait de se trouver à même de contribuer à l'établissement d'arrangements calculés de manière à donner à la paix générale des bases satisfaisantes et durables.

S. M., conformément aux stipulations du traité de Tinsing, a donné à son plénipotentiaire en Chine l'ordre de se rendre à la cour impériale de Pékin, et S. M. a la confiance que ces communications directes avec le gouvernement impérial auront un heureux effet sur les relations entre les deux pays.

Sa Majesté nous commande de vous informer qu'elle s'attend avec confiance au maintien de ces relations amicales qui ont si heureusement subsisté entre elle et toutes les puissances et Etats étrangers.

Sa Majesté est bien aise de pouvoir vous féliciter du complet retour de la tranquillité dans ses domaines de l'Inde. Elle consacrera ses plus vifs efforts à promouvoir leur progrès intérieur et à effacer les traces de ces conflits que Sa Majesté a vus avec un si profond chagrin.

Les arrangements financiers de cette partie de l'empire de S. M. continueront à attirer la sérieuse attention de Sa Majesté.

Sa Majesté a éprouvé beaucoup de satisfaction à donner son assentiment aux bills que vous lui avez présentés pour la formation d'une force navale et militaire de réserve. Un système complet et permanent de défense nationale doit être en tout temps un objet d'une très-haute importance.

Messieurs de la chambre des communes,

Sa Majesté nous commande de vous faire ses remercîments très-cordiaux de la promptitude et du zèle avec lesquels vous avez pourvu aux crédits nécessaires pour le service de l'année.

Milords et Messieurs,

Sa Majesté nous commande de vous exprimer la vive satisfaction qu'elle ressent en voyant le bien-être général et le contentement qui dominent dans tous ses Etats. L'objet le plus cher au cœur de Sa Majesté, c'est le bonheur de son peuple. En retournant dans vos comtés, vous aurez à remplir des devoirs qui se rattachent intimement à l'accomplissement de ce grand objet, et Sa Majesté adresse au Ciel de ferventes prières pour que la bénédiction du Tout-Puissant accompagne vos efforts dans l'exécution de ces devoirs pour le bien commun de toutes les classes des sujets de Sa Majesté.

Un journal anglais annonce que l'aviso à vapeur français *le Marceau*, venant de Canton, s'est perdu dans la mer Rouge. Cette nouvelle est complétement inexacte : le *Marceau* n'a pas quitté la Chine.

Le navire auquel il est fait allusion, et qui a donné lieu à l'erreur du journal anglais, est le transport mixte *le Mariout*, appartenant à la compagnie égyptienne du *Medjidié*, qui s'est échoué sur un banc de corail, à environ 70 kilomètres de Cosséir, port de la haute Egypte, situé sur la côte ouest de la mer Rouge.

Le *Mariout* avait à bord un grand nombre de pèlerins musulmans, qu'il transportait à Djeddah, d'où ils devaient se rendre à La Mecque. Aussitôt qu'on a appris le sinistre on a envoyé au secours du *Mariout* le transport mixte le *Gabari*, appartenant à la même compagnie.

A. RENAULD.

ACTES OFFICIELS.

Par décret impérial, en date du 11 août, sont nommés :

Conseiller à la cour impériale de Bordeaux, M. de Tholouze.

Avocat général près la cour impériale de Bordeaux, M. Jorant.

Substitut du procureur général près la cour impériale de Bordeaux, M. Charaudeau.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de 1re instance de Bordeaux, M. Larouverade.

Procureur impérial près le tribunal de 1re instance de Barbezieux, M. Gaillard.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de 1re instance d'Angoulême, M. Onillon.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de 1re instance de Ribérac, M. Delol.

Conseiller à la cour impériale de Bordeaux, M. Sarlat.

Vice-président du tribunal de 1re instance de Bordeaux, M. Bretenet.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de 1re instance de Bordeaux, M. Jahnboltz.

Procureur impérial près le tribunal de 1re instance de Blaye, M. Potiron de Boisfleury.

Substitut du procureur impérial près le tribunal de 1re instance de Blaye, M. Fortiermaire.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION D'HONNEUR.

Ministère des finances.

Au grade de grand officier. — M. Thomas, directeur comptable des caisses centrales du trésor public.

Au grade de commandeur. — M. Magimel, directeur du mouvement général des fonds au ministère des finances.

Au grade d'officier. — MM. Martin, conseiller maître à la Cour des comptes; Bruno de Molaret, inspecteur général des finances; Certes, administrateur des forêts; Servoisier, chef de bureau au ministère des finances; Barré, conseiller référendaire à la Cour des comptes.

Au grade de chevalier. — De Barthouilh de Taillac, conseiller référendaire à la Cour des comptes; de Sonneville, conseiller référendaire à la Cour des comptes; de Briche, inspecteur des finances de 1re classe; Hermant, chef de bureau au ministère des finances; Gremel, chef de bureau au ministère des finances; Baillard, chef de bureau au ministère des finances; Guizot, receveur général du département de Lot-et-Garonne; Portalis, receveur général du département de Seine-et-Oise; Dupré, payeur du trésor public dans le département de Seine-et-Marne; Labretonnière, payeur du trésor public dans le département de la Drôme; Fourtier, payeur du trésor public, ayant rempli les fonctions de payeur principal à l'armée d'Italie; Taigny, receveur particulier de l'arrondissement d'Abbeville; Gayard, receveur particulier de l'arrondissement de Reims; Malide, receveur particulier, percepteur à Paris; Picquot de Magny, directeur des contributions directes dans le département de Seine-et-Oise; Leleschault, directeur des contributions directes dans le département de la Gironde; Berniquet, directeur des contributions directes dans le département de la Charente-Inférieure; Peyrottes, chef de bureau à l'administration centrale des douanes et des contributions indirectes; Yard, directeur des douanes à Colmar; Cabrol, directeur des contributions indirectes dans le département de l'Yonne; Vigouroux, directeur des contributions indirectes dans le département du Tarn; Soleillet, directeur des contributions indirectes dans le département de Vaucluse; Drouet d'Aubigny, régisseur de la manufacture des tabacs du Havre; Lelorain, chef de bureau à l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines; Hénissart, chef de bureau à l'administration centrale de l'enregistrement et des domaines; Lenir, directeur de l'enregistrement et des domaines dans le département des Basses-Pyrénées; Magnan, directeur de l'enregistrement et des domaines dans le département de la Charente-Inférieure; Meynier, chef de bureau à l'administration centrale des forêts; Suremain-Missery, conservateur des forêts à Troyes; Fougea, chef de bureau à l'administration centrale des postes; Poëte, inspecteur des postes dans le département des Bouches-du-Rhône; Rangouse, inspecteur des postes; Neuhaus, contrôleur au change à la monnaie de Paris; Le Brun, chef de bureau à la caisse des dépôts et consignations; Jargenton, membre du conseil d'escompte de la Banque de France; Gauthier, chef de division au crédit foncier de France; Larger, capitaine des douanes à Boulogne-sur-Mer; Abélin, brigadier des douanes à la Tremblade; Mégat, préposé des douanes à Roodersdorff.

Par décret impérial, en date du 5 août 1859, rendu sur la proposition du ministre des finances,

M. Chouri, chef de la division du contentieux des finances, est nommé directeur du contentieux des finances;

M. Harmand, chef de la division du personnel des finances, est nommé directeur du personnel et de l'inspection générale des finances;

Le caissier-payeur central du Trésor prend le titre de directeur-comptable des caisses centrales du Trésor public.

Ministère de l'intérieur.

Au grade de grand officier. — M. le comte de Saint-Marsault, préfet du département de Seine-et-Oise.

Au grade de commandeur. — MM. Migneret, préfet du département du Bas-Rhin; Thuillier, préfet du département de la Loire; De Preissac, préfet du département du Puy-de-Dôme.

Au grade d'officier. — MM. Montois, préfet du département de la Corse; Pastoureau, préfet du département du Doubs; Maigne, membre du conseil général de la Dordogne; Pagézy, maire de Montpellier, membre du conseil général de l'Hérault; Tronchon, chef de division à la préfecture de la Seine; Desmarres, médecin oculiste à Paris; Ayrvoix, inspecteur général de police des résidences impériales; Combe, lieutenant colonel à l'état major général de la garde nationale de la Seine; Frémy, membre du conseil général de Seine-et-Oise; Aymé, membre du conseil général des Vosges; le marquis de Tanlay, maire de Tanlay, membre du conseil général de l'Yonne; Verdrel, maire de Rouen; Amédée Renée, député au Corps législatif.

Au grade de chevalier. — MM. Joseph Multédo, chef du cabinet du ministre de l'intérieur; Dupau, chef de bureau au ministère de l'intérieur; Normand, chef de bureau au ministère de l'intérieur; Brémond, chef de bureau au ministère de l'intérieur; Letellier, inspecteur général adjoint des prisons; de la Chaumelle, direct. de l'hospice imp. des Quinze-Vingts; Deguise, chirurgien de la maison impériale de Charenton; Kelsch, inspecteur général des lignes télégraphiques; Boyer, directeur divisionnaire des lignes télégraphiques; Gauthier, inspecteur des lignes télégraphiques; Saigey, inspecteur des lignes télégraphiques; Grosjean, inspecteur des lignes télégraphiques; Amyot (Gustave), directeur de station de 1re classe; Belz, inspecteur des lignes télégraphiques; le baron de Jouvenel, membre de la commission du colportage au ministère de l'intérieur; Schiller, rédacteur du journal la *Patrie*; Texier, rédacteur du journal le *Siècle*; Dupré, chirurgien en chef de l'hôpital de Bourg; Charpentier de Beauvillé, maire de Laon; Holandt, chef de division à la préfecture de l'Allier; Eysserie, membre du conseil général des Basses-Alpes; Gaïcazzi, sous-préfet de l'arr. de Briançon; Dubord, sous-préfet de l'arrondiss. de Largentière; Fournier-Bourdier, maire de Mézières; Courrent, maire de Belesta; Reynauld, maire de Nogent-sur-Seine; Vernaud, maire de Bar-sur-Aube; Sicard, maire de Labastide-Esparbaireuque; Romain, agent voyer en chef du département de l'Aveyron; Lefebvre, secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône; de Bichitand, sous-préfet de Murat; Caillot, membre du conseil de préfecture de la Charente-Inférieure; Bonnet, maire de Sancerre; Ferri-Pisani, sous-préfet de Brives; Piccioni, membre du conseil général de la Corse; Landry, chef de division à la préfecture de la Corse; Varin de la Brunelière, sous-préfet de Bastia; l'abbé Rey, directeur de la colonie agricole et pénitentiaire de Cîteaux; Lejéas, adjoint au maire de Dijon; Souquières, sous-préfet de Bourganeuf; Provost, sous-préfet de l'arrondissement de Sarlat; Salher, maire de Montbéliard; Durant, maire de Saint-Hippolyte, membre du conseil général du Gard; Roger, sous-préfet de Saint-Gaudens; Ferrand, secrétaire général de la préfecture de la Gironde; Combal, médecin en chef de l'hôpital général de Montpellier; Veillat, membre du conseil général de l'Indre; Delaporte, sous-préfet de Loches; Lesbros, membre du conseil de préfecture de l'Isère; Evrat, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Robert; Périer, membre du conseil général de l'Isère; de Laverné, maire de Saint-Amour, membre du conseil général du Jura; Darracq, membre du conseil général des Landes, ancien maire de Dax; Asselin, sous-préfet de Romorantin; de Sablon, maire de Bourg-Argental, membre du conseil général de la Loire; Pissis, membre du conseil général de la Haute-Loire; Thoinnet, maire de Lirs, ancien conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure, député au Corps législatif; Petit, membre du conseil général du Loiret; Besse de Laromiguière, membre du conseil général du Lot; le vicomte de Richemont, maire de Tombebœuf, membre du conseil général de Lot-et-Garonne; Meignan, maire de Segré; le baron Lespérut, maire d'Eurvide; Volland, membre du conseil général de la Meurthe; le baron de Klopstein, maire de Ville-en-Woëvre; Lejaille, agent voyer; Jacquinot, membre du conseil général de la Nièvre; Bocquel, président du bureau de bienfaisance de Lille; Richebé, ancien maire de Fives; Vander-Haeghen, chirurgien en chef; Bracq, maire de Valenciennes; Desjardins, membre du conseil municipal de Beauvais; Hupier, membre du conseil de préfecture de l'Orne; Fillemin, sous-préfet de Saint-Pol; Bohat, sous-préfet d'Issoire; Mirande, maire d'Artiguelouve; Lebrun, maire de Saint-Jean-pied-de-Port; Lacalé, maire de Lourdes; le baron de Reinach, maire de Niedernai; Mény, maire de Belfort; Chavanson, maire du 5e arrondissement de Lyon; Jacquier, président du conseil d'administration des hospices de Lyon; Ragot, agent-voyer en chef du département du Rhône; Perrin, président de la Société des imprimeurs typographes et lithographes de Lyon; Doé, sous-préfet de Gray; Monnier, chef de div. à la préfect. de Saône-et-Loire; le marquis de Talhouet, membre du conseil général de la Sarthe; Prieur de la Comble, maire du 4e arrondissement de Paris; Lecomte, chef de division à la préfecture de la Seine; Lequeux, architecte; Picard, membre de la commission des indemnités et du comité consultatif de la préfecture de la Seine; [illegible], médecin de l'hôpital des enfants; Frémy, médecin de l'hôpital Beaujon; Delestre, médecin dentiste des hôpitaux de Paris; Jarry, chef du cabinet du préfet de police; Poirat-Duval, chef de bureau à la préfecture de police; Martinet, commissaire de police de la ville de Paris; Chédeville, capitaine au 5e bat. de la garde nationale de la Seine; Terra, capitaine à l'état-major de la garde nationale de la Seine; Presbourg, chef du 36e bataillon de la garde nationale de la Seine; Piraut-Deschaumes, chirurg.-major du 37e bat. de la garde nat. de la Seine; De Montbrisson, capit. au 4e bat. de la garde nationale de la Seine; Fourcade, chef du 17e bataillon de la garde nationale de la Seine; Dibos, sous-lieutenant au 1er bataillon de la garde nationale de la Seine; Comartin, capitaine dans la légion de cavalerie de la garde nationale de Paris; Aron Hauser, porte-aigle du 11e bataillon de la garde nationale de la Seine; Fouet, maire de Cany; Flaubert, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen; de Junquière, maire; de Chaveigné, sous-préfet; Davillier, membre du conseil général de Seine-et-Oise; Passard, chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise; Marriez, directeur de la maison centrale de Poissy; Bonnemain, sous-préfet; De Dompierre d'Hornoy, maire; Coti, sous-préfet; Laborde, maire; Pessonneaux, maire; Grachet, sous-préfet; Perrot, adjoint; Norcy, directeur de l'asile d'aliénés de Mont-de-Vergues; Dagron, médecin; Malès, directeur des fourneaux économiques à Limoges; Lambié, maire; Laurent-Lesseré, adjoint.

Par décret impérial, en date du 11 août, nommés ou promus dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur : MM. Lascoux, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de la justice; Raoul-Duval, procureur général.

Au grade d'officier : MM. Faustin-Hélie, conseiller; Falconnet, procureur général; Delahaye, président; Berenger, juge de paix.

Au grade de chevalier : MM. Mabire, président; Grandperret, premier avocat général; Sandbreuil, id.; Alvizet, avocat général; Pinard, conseiller; Du Périer, id.; Vanier, id.; de Poucques-d'Herbinghen, id.; Bougler, id.; Poli, id.; Beneyton, id.; Tassain, id.; Willig, id.; Minart, id.; Gougeon, id.; Vincent-Molinière, id.; Dellaut, id.; Sorbier, président; Tonnellier, id.; Avzias, id.; Allezard, id.; Besson, id.; Foucqueteau, id.; Loussert du Groës, id.; Bastien, id.; Vignancour, id.; Bernardin, id.; Jeandet, procureur impérial; Renaud, id.; Poux-Franklin, juge d'instruction; Maillard, id.; Haward, ancien juge d'instruction; Louvet, juge de paix; Bernard, greffier; Bérauld, avocat; Perras, id.; Gallois, avoué; Guidou, président; Alauzet, chef de bureau; Montluc, chef du service intérieur de l'Imprimerie impériale.

A l'occasion de la fête de l'Empereur, la commission supérieure de l'Orphelinat du Prince impérial, présidée par S. Exc. le ministre de l'intérieur, a prononcé l'admission des enfants dont les noms suivent :

Balaine, né à Paris le 2 janvier 1857. Recueilli par la veuve Tavé, sa grand'tante, qui l'a retiré de l'hospice des Enfants-Trouvés.

Beaulieux, né à Paris le 26 février 1853. Cet enfant n'a d'autre soutien que sa grand'mère, la veuve Beaufils, blanchisseuse.

Bénard, né à Paris le 26 février 1855. Cet orphelin est avec un tout jeune frère à la charge des époux Voitton, ses aïeuls.

Blanchéland, né à Paris le 19 août 1849. Adopté par les époux Blanchéland, ses oncle et tante.

Caïs, né à Paris le 15 juin 1848. Placé dans la famille du sieur Foucry, menuisier à Paris.

Catherinet, né à Paris le 12 septembre 1848. Recueilli par son beau-frère, le sieur Gobillot, ferblantier. Le sieur Gobillet est père de trois enfants.

Chatenay, né à Sermiaize (Seine-et-Oise) le 26 avril 1848. Il sera maintenu chez les époux Leduc, ses aïeuls, tailleurs.

Grand, né à Paris le 5 février 1855. Cet enfant trouvera auprès de la veuve Rimbault, lingère, tous les soins que réclame son jeune âge.

Lassaigne, né à Paris le 31 mai 1849. — Placé chez les époux Saguet, opticiens.

Lasnier, né à Paris le 1er octobre 1852. Elevé depuis quatre ans par sa grand'mère, la veuve Hugot.

Leroux, né à Saint-Vrain (Marne), le 10 septembre 1849. Cet enfant et son jeune frère étaient jusqu'ici à la charge de la demoiselle Zéphirine Leroux, leur sœur, fille de service à l'hôpital Saint-Louis.

Leroux (Benj.-Aimé), né à Paris le 4 février 1849. Recueilli avec sa sœur par le sieur Ferrier, son oncle, journalier et père de 3 enfants.

Lioult, né à Versailles le 15 août 1853. Comme le précédent, cet orphelin est, avec une jeune sœur, à la charge de son oncle, le sieur Leroy, ouvrier tapissier.

Marchand, né à Paris le 23 avril 1853. L'orphelin est adopté par les époux Lespiant, ses oncle et tante.

Méniel, né à Batignolles le 17 octobre 1847. Les époux Guillot, concierges, recueillirent, au com

---

la poésie, la jeunesse et l'amour dans la brillante renaissance du théâtre moderne. Il jouait le rôle de Saint-Mégrin du temps où le dernier acte d'*Henri III* nous apprenait à aimer; il jouait le rôle d'*Hernani* dans le temps où *Hernani* changeait la langue et la passion du théâtre. Firmin n'était pas un acteur lettré. Comédien dès l'âge de treize ans, il n'avait guère eu le temps d'apprendre que la scène, mais il avait de l'élan et du charme, il était amoureux, il était brillant et jeune, il est resté jusqu'à la fin sans prétention ni afféterie.

C'était son jeu qui avait toujours vingt-cinq ans. Si la mémoire n'était pas venue à lui manquer, il serait encore resté trois ou quatre ans au Théâtre-Français, et il aurait toujours été don Juan d'Autriche, toujours Richelieu, toujours Henri de Lignerolles, le héros des vaillants coups d'épée, des aventures galantes ou des malheureux entraînements de la tête et du cœur; mais la mémoire se fatigua, et il ne lui en fallait pas tant pour achever de le dégoûter du théâtre. Sous l'apparente aisance de Firmin, sous son léger enjouement (je parle de Firmin jouant les rôles de Fleury) il y avait la continuelle émotion des vrais artistes, la crainte ou le respect du public, comme on voudra l'appeler; il y avait quelque chose de plus rare encore, le dévouement à l'auteur et à la pièce. Firmin en scène ne s'appartenait plus : il appartenait à la représentation et ne se réservait rien de lui-même pour plaisanter avec ses camarades. Firmin ne savait pas ce que c'était que de sauter à travers une scène pour en sortir plus vite. Quand il remplissait un rôle, il se croyait engagé d'honneur à soutenir la pièce devant le public et contre le public. Mais c'était déjà le temps où les comédiens passaient, contre les pièces, du côté du public et avant le public lui-même. Il entendait dénigrer la comédie nouvelle par ceux qui la jouaient avec lui et qui avaient hâte de l'abandonner. Il ne pouvait se faire à cette pratique déloyale, et en même temps il ne se sentait plus assez fort pour exiger autour de lui l'ensemble irréprochable de la représentation, parce que sa mémoire défectueuse était aussi une trahison involontaire.

Il prit le parti de se retirer, puisque aussi bien il voyait disparaître une à une ces comédiennes accomplies dont les années et le talent répondaient à son talent et à ses années : Mlle Mars, Mlle Anaïs, Mlle Dupont et Mlle Mante; il rompit avec le Théâtre-Français, mais d'un seul coup, comme les amoureux qui se craignent et qui ont peur d'un retour.

Du reste, le Théâtre-Français s'arrangea de manière à ne pas lui laisser emporter de regrets. Firmin demandait à reprendre quelques rôles de l'ancien répertoire dont il aurait renouvelé la tradition avant son départ, on négligea de mettre les pièces à l'étude. On s'appliqua tout de suite à le rendre inutile, aussi se promit-il de ne plus repasser le seuil de la maison une fois qu'il en serait sorti. Au lieu de réserver pour l'avenir sa représentation à bénéfice, il la prit le soir même où expirait son engagement, et tout fut dit entre lui et la société de la rue Richelieu. La représentation achevée, Samson, si je ne me trompe, vint lui serrer la main dans sa loge et lui présenta Berton qui allait bientôt partir pour Vienne. Ce fut à peu près tous les adieux qu'il reçut. Il avait essuyé son *rouge* pour la dernière fois, il n'était plus comédien. Enfin, me disait-il avec une gaîté un peu émue, je vais donc être délivré du cauchemar de toute ma vie! Avez-vous remarqué que chaque profession a ses mauvais rêves? Celui de l'acteur est de songer qu'il est dans sa loge, cherchant son costume qu'il ne trouve pas, tandis que le régisseur frappe à sa porte et lui crie précipitamment qu'il manque son entrée. Au moins, ajoutait-il, je dormirai tranquillement le matin et je ne m'éveillerai plus en sursaut dans ces abominables transes.

Ne rêva-t-il plus jamais du régisseur désespéré et du costume introuvable? Je n'en répondrais pas; mais il ne remit plus les pieds dans les corridors du Théâtre-Français. Il avait acheté un grand parc au Coudray, de beaux ombrages avec la Seine au-dessous, et la jolie villa de Mlle Duport en perspective, de l'autre côté de la Seine; il s'y retira toujours plus seul et plus jaloux de son isolement. Avant de se faire gentilhomme campagnard, il s'était pourtant engagé à jouer le *Legs* avec Mme Plessy pour le bénéfice de Samson. Lorsque Mme Plessy revint de Saint-Pétersbourg, elle alla au Coudray lui rappeler sa parole; mais Firmin parut si malheureux d'avoir à la tenir que Samson la lui rendit généreusement, et Firmin ne fut plus dégagé de la peur de ses mauvais rêves. Il était devenu veuf, sa solitude l'envahissait chaque jour davantage; il se livrait à elle, elle fit à loisir son œuvre de destruction en le repaissant de ses tristesses. Une première nouvelle vint au Théâtre-Français, que la vie baissait visiblement chez Firmin comme la lumière d'une lampe qui pâlit, puis une seconde, que la lumière était éteinte.

On reçut des lettres lisérées de noir qui conviaient la comédie à faire cortége autour d'un de ses derniers illustres; mais personne ne se rendit à cette suprême invitation. Sociétaires et pensionnaires brillèrent par leur absence aux funérailles d'un artiste qui ne fut ni Talma ni Fleury, mais qui continuait une part de l'un et de l'autre et qui arrive le premier après eux dans l'ordre des talents de la scène française.

Maintenant restent onze actes dont je vais parler vite; mais quoi! si j'essayais de les analyser en détail, il y a là au moins deux imbroglios, si ce n'est trois, que je ne raconterais pas à moins de quinze colonnes chacun, ne fût-ce que le *Voyage autour de ma chambre*. Le héros de ce voyage (oubliez d'abord la spirituelle fantaisie de Xavier de Maistre, qui en a fourni le titre) est un honnête et amusant garçon, nommé Dunois. Tel que vous le voyez, Dunois revient d'Amérique, où il est allé pour recueillir une succession et en même temps pour chercher des aventures. La succession, il ne la rapporte pas encore, faute d'un titre; les aventures, il n'en a pas rencontré sur sa route, je le crois bien, elles l'attendaient chez lui. Il rentre dans sa petite chambre, et tout de suite il trouve un billet sur la cheminée : « Ma chère Cécile, je t'attends ce soir, nous souperons ensemble. » Après le billet, c'est un gant mignon, après le gant, une femme qui n'est entrée ni par la porte, ni par la fenêtre, qui le prie sans façon de s'asseoir et le prend pour un tailleur; après la femme, un mari furieux; après le mari, un sergent du guet qui invite le sieur Dunois à le suivre en prison et lui offre son bras avec les égards dus à une femme déguisée.

Mystères des mystères! comme disait Don César de Bazan. La situation de Dunois a au moins cette ressemblance agréable avec Don César que Dunois découvre dans son armoire un pâté chaud, du pain frais et une fine bouteille de vin. Il boit, il soupe, il s'endort [illegible] derrière les rideaux de l'alcôve. Dunois n'est pas brave, c'est là son plus grand défaut; il s'arme, allume sa bougie en tremblant et [illegible].

Les rideaux s'écartent. Encore la dame de ce matin qui le prenait pour un tailleur! Après la dame, encore le mari! Le mari de la dame? Pas du tout. Le sergent du guet? Pas davantage. Quel mari, enfin? M. Clairvoyant. Le mari de Cécile? En quelque façon. Le mari d'Emilie. Quelle Emilie? L'amie de Cécile, une jeune femme que j'ai l'honneur de vous présenter et le modèle de la fidélité conjugale. Mme Clairvoyant s'est échappée du domicile conjugal pour se soustraire aux obsessions d'un associé de son mari, et elle est venue, déguisée en homme, demeurer auprès de Cécile. Dunois était en Amérique, le portier a sous-loué la chambre et le nom du locataire absent. Une armoire mitoyenne réunissait les deux amies. Bref, M. Clairvoyant retrouve sa femme, Dunois la clef de son secrétaire qu'il a tant cherchée; mieux que cela, il retrouve la cohéritière, et, comme Cécile est demoiselle, les deux parts de la succession se rejoindront par l'effet d'un bon mariage.

La pièce est très-gaie, très-animée, et [illegible] les surprises de l'alcôve, les embarras et les mensonges du portier Coquillard, des étonnements, des perplexités et des effarements de l'ami Dunois; seulement, on n'y a pas ménagé de place pour la musique. Tout au plus MM. Duvert et Lausanne ont-ils laissé à Grisar le moyen de faire [illegible] que Grisar a d'ailleurs écrits avec sa franchise et son naturel particuliers : la romance de Mlle Prost (Emilie), [illegible] qui s'achève en duettino, les couplets de Couderc : « C'est mon portier! » et de Berthelier, [illegible] : « Ah! je vais chercher la garde! » à la chanson du sergent du guet militairement et comiquement rhythmée, et les brillants couplets de Mlle Henrion : « A ma frayeur soyez sensible. »

Il faut que MM. Duvert et Lausanne aient bien tenu à [illegible]; Couderc en improvise un et dialogue [illegible] avec la romance de Mlle Prost; mais enfin les gens d'esprit se rattrapent où ils peuvent, et Grisar s'est rattrapé par l'orchestre.

L'instrumentation de son petit acte est délicieuse. Il y a d'abord l'accompagnement pittoresque de la scène où Couderc, cherchant sa chambre, fait son voyage autour de sa chambre; il y a l'accompagnement exquis de la scène du sommeil et de l'entrée des jeunes femmencement de l'année dernière, 3 orphelins, leurs neveux.

Palanqui. Cet enfant, âgé de deux ans seulement, sera placé chez la veuve Espagnet, couturière.

Poulet, né à Paris le 30 mai 1852. L'orphelin n'a d'autre parent que la veuve Charon, sa grand'mère, femme de ménage.

Robert, né à Saint-Brieuc, le 30 novembre 1846. Dès la mort de sa mère, cet enfant a été adopté par les époux Le Lû, cordonniers à Paris, qui, depuis plusieurs années déjà, le traitent comme leur enfant.

Bodde, né à Montataire (Oise) le 19 mars 1851. Les secours de l'Orphelinat permettront aux époux Chaimbault d'élever cet enfant, leur neveu, qu'ils ont recueilli au mois de janvier dernier.

Bulletin hebdomadaire de la Bourse

La semaine qui vient de s'écouler a été marquée à la Bourse par de l'indécision et de la faiblesse, et la liquidation de quinzaine a commencé à s'opérer dans des cours plus bas que de la liquidation précédente.

Quelques inquiétudes venues de Zurich, une spéculation absente ou embarrassée, des bénéfices à réaliser avec les titres à la main, telles sont les causes principales qui ont pesé sur le marché financier. Et puis qui peut soutenir les cours en ce moment? ce sont les capitaux d'épargne et de placement.

Or, ces capitaux sont absorbés en grande partie par les obligations de chemins de fer que la Banque fait vendre chaque jour à petit bruit. Elle en a écoulé le mois dernier pour 65 à 70 millions. Elle en vendra peut-être autant ce mois-ci, et alors la rente pourra reprendre son essor.

La saison où nous sommes n'est pas favorable aux affaires et la Bourse n'est généralement pas fort animée pendant les jours caniculaires, mais, cette année, c'est pis encore, parce que les habitudes les plus invétérées ont été brusquement changées.

Cependant l'état actuel des choses est évidemment transitoire, car on ne concevrait pas qu'il ne fût pris aucune mesure pour suppléer à la disparition de la coulisse. On assure qu'un travail se prépare à ce sujet, et que les agents de change auront sous peu des auxiliaires pour les aider dans la négociation des valeurs.

En somme, la Bourse est en voie de réaction, mais cette réaction ne peut prendre de graves proportions, et il est probable qu'elle retrouvera plus de confiance et de fermeté lorsque cette liquidation sera terminée.

Il ne serait pas étonnant non plus qu'après une journée comme celle du 14 août les financiers et les capitalistes fussent, eux aussi, plus courageux et plus confiants, car jamais l'adage latin, *Si vis pacem, para bellum*, n'a reçu une plus éclatante consécration.

En dehors de la Bourse, on entrevoit comme un réveil de l'activité commerciale et industrielle. Le bilan de la Banque de France, en accusant une énorme diminution dans les escomptes du commerce, a constaté un état de choses qui ne peut se prolonger.

On parle aussi de plusieurs affaires qui n'attendent que des circonstances favorables pour se produire.

D'autres sont annoncées déjà, et parmi celles-ci le public paraît avoir déjà fait bon accueil à la *Société des Tapis de Meaux*, qui émet des actions de 100 francs pour compléter son capital et développer ses forces de production.

La rente, qui clôturait il y a huit jours à 70 25, est restée hier à 69 40, en baisse de 85 centimes, après avoir fait 69 10 au plus bas.

L'emprunt a rétrogradé de 71 à 69 90, conséquence inévitable de réalisations.

Le Crédit mobilier a suivi les évolutions de la *rente* et a reculé de 867 50 à 837 50.

Les actions de chemins de fer n'ont fléchi que de 10 fr. au plus à 2 fr. 50. Les Autrichiens et les Lombards se suivent comme d'anciens alliés et restent aux environs de 570; les Romains ont toujours une tendance prononcée à remonter au pair et restent à 385.

La Banque de France a rétrogradé de 50 fr. et clôture à 2800.

Le Foncier et le Comptoir d'escompte sont fermes à leurs cours précédents. La Caisse générale des chemins de fer est bien tenue de 240 à 250, et les ports de Marseille à 150.

G. QUENAT.

AVIS AUX ABONNÉS.

Ceux de nos abonnés des Départements et de l'Etranger dont l'abonnement expire le 15 août sont priés de le renouveler immédiatement, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception de leur journal.

On est prié de joindre à toutes les demandes de réabonnement, ainsi qu'aux demandes de changement d'adresse, la DERNIÈRE BANDE D'ADRESSE, rectifiée, s'il y a lieu.

Le mode d'abonnement le plus simple et le plus direct est l'envoi d'un mandat sur la Poste ou d'un effet à vue et timbré sur Paris à l'ordre de l'ADMINISTRATEUR du PAYS, JOURNAL DE L'EMPIRE, faubourg Montmartre, n° 41.

FAITS DIVERS.

L'Empereur, à l'occasion de la fête du 15 août, a daigné, sur la proposition de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, et par décision du 3 août, accorder des grâces, des remises ou des commutations de peine, à huit cent quatre-vingt-dix-huit condamnés détenus aux colonies pénitentiaires, au bagne, dans les maisons centrales et dans les autres prisons, qui s'étaient fait remarquer par leur bonne conduite au lieu de leur détention.

Sa Majesté a daigné, en outre, par une autre décision rendue le 13 août, sur la proposition de M. le garde des sceaux, faire éprouver les effets de sa clémence à deux cent vingt-neuf individus condamnés à diverses peines, pour crimes, délits ou contraventions.

— Voici un touchant incident du rapide voyage de Sa Majesté à Plombières :

A son passage à Blainville, le train impérial s'est arrêté trois minutes pour renouveler l'eau de la machine. Un habitant s'est présenté à la gare avec un enfant de trois ans, et comme on voulait les faire retirer tous deux, l'Empereur a donné ordre de les laisser approcher de lui. Sa Majesté alors demanda avec bonté à cet homme ce qu'il désirait. Il répondit que son fils était né le même jour que le Prince impérial, il venait le présenter à l'Empereur. Sa Majesté lui remit aussitôt, comme souvenir, une somme de 100 fr. en or.

— Le total de la souscription en faveur des blessés de l'armée d'Italie, recueillie par le comité, s'élève aujourd'hui (18e liste) à 1,888,785 fr. 66 c.

— Le nombre des prisonniers, autrichiens et lombards, qui refusent de traverser le Rhin et qui préfèrent rester en France, augmente chaque jour.

L'accueil fraternel que les prisonniers reçoivent à Strasbourg leur est fait également par les habitants de Kehl et des communes badoises environnantes. Les dames et demoiselles de Kehl leur fournissent principalement du linge, dont ces malheureux ont, pour la plupart, grand besoin. Le curé catholique de Kehl leur a distribué, dit la *Gazette de Carlsruhe* d'hier, plusieurs paniers remplis de cigares.

Les divers trains du chemin de fer de l'Est ont amené hier à Strasbourg une quarantaine d'officiers autrichiens prisonniers.

— Trois colonnes de prisonniers autrichiens sont arrivées le 12 à Strasbourg; la première, amenée par le train n° 35, de midi, se composait de 199 hommes; la seconde, qui est venue par le train n° 45, de 2 heures 55 minutes, comptait 877 hommes; enfin la troisième, arrivée par le train n° 5, de 10 heures du soir, ne se composait que de 39 hommes; en tout 1,115 prisonniers.

Les deux premières colonnes ont été conduites à Kehl, à 6 heures, après avoir reçu dans la cour de l'Ecole d'artillerie des vivres et des secours de toute espèce que des personnes généreuses mettent journellement à la disposition des prisonniers. Pour que ces distributions puissent se faire dorénavant d'une façon plus régulière et plus complète, quelques dames de Strasbourg adressent aujourd'hui aux habitants de notre ville un appel charitable qui est ainsi conçu :

« Les dames de Strasbourg font un appel à la charité publique pour obtenir des comestibles destinés à être distribués aux nombreux convois de prisonniers qui arrivent chaque jour en notre ville dans le courant de l'après-midi.

» Ces dons seront reçus avec reconnaissance chez le concierge de la direction d'artillerie, près du théâtre. »

Nous ne doutons pas que cet appel n'obtienne un plein succès; on sait que la bienveillante générosité des habitants de Strasbourg ne s'est jamais démentie.

Les prisonniers qui arrivent par les derniers trains ne sont transportés à Kehl que le lendemain au matin et passent la nuit à Strasbourg, dans le grand manége de la caserne d'artillerie de Saint-Nicolas, où des bottes de paille ont été placées dans ce but.

Le nombre de prisonniers autrichiens et lombards, qui refusent de traverser le Rhin et qui préfèrent rester en France, augmente chaque jour.

— Le nouveau boulevard dit du Champ-de-Mars, allant du pont de l'Alma au champ de manœuvre, est aujourd'hui complétement terminé.

Les travaux ont été poussés avec une activité telle qu'en quinze jours de temps l'on a enlevé 22,000 mètres cubes de terre, posé 21,000 mètres de bordures de trottoirs, et construit, en meulière et ciment romain, un égout de 2,000 mètres de longueur.

— M. de Chantelauze, ancien garde des sceaux du roi Charles X, vient de mourir à l'âge de soixante-dix ans. M. de Chantelauze est l'auteur du célèbre rapport qui précède les ordonnances de juillet 1830.

— Aux angles du nouveau pont jeté sur la Seine, entre le pont royal et le pont de la Concorde, on a tracé sur marbre foncé cette inscription :

Pont de Solferino,
Construit sous le règne de Napoléon III,
1858-1859.

— A compter de mardi prochain, 16 août 1859, le prix du pain dans Paris continuera d'être payé, savoir :

Le pain de première qualité, 32 centimes le kilogramme;

Le pain de deuxième qualité, 24 centimes le kilogramme.

— *Compagnie des chemins de fer de la ligne d'Italie.*

Le 4 août courant a eu lieu à Genève l'assemblée ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Compagnie des chemins de fer de la ligne d'Italie par la vallée du Rhône et le Simplon.

L'ordre du jour était :

1° Approbation du rapport et des comptes présentés au nom du conseil d'administration pour l'exercice 1858-1859;

2° Pouvoirs à donner au conseil d'administration pour traiter, s'il y a lieu, avec le conseil d'Etat du canton de Vaud et le conseil d'Etat du canton du Valais et la Compagnie de l'Ouest, du raccordement entre le chemin de fer de Villeneuve à Bex et à la ligne d'Italie;

3° Nomination d'une commission des comptes pour l'exercice 1859-1860.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1858-1859.

Après une discussion dans laquelle on a exposé la situation présente de l'entreprise et établi avec documents à l'appui que l'avenir lui était réservé, l'assemblée a donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour traiter avec le conseil d'Etat du canton de Vaud et le conseil d'Etat du canton du Valais, et la compagnie de l'Ouest, du accordement entre le chemin de fer de Villeneuve à Bex et la ligne d'Italie.

Une commission a été nommée pour examiner les comptes de l'exercice clos 1858-1859 et ceux de l'exercice courant 1859-1860.

Sur la proposition d'un actionnaire, des remercîments ont été votés à l'unanimité par l'assemblée au conseil d'administration.

— Les nouveaux pianos de M. Montal, boulevard Bonne-Nouvelle, 31, se recommandent d'eux-mêmes par leur qualité et leur succès. Néanmoins, les étrangers qui arrivent à Paris nous sauront peut-être gré de leur faire connaître la grande faveur dont ils jouissent ainsi que leur bon marché.

— Quelques marchands vendent comme dentelle *Monard* un article beaucoup inférieur en qualité : l'on est prié d'exiger la marque de fabr. (gros). 42, r. des Jeûneurs. Paris.

— *Traité pratique des voies urinaires*, 7e édition, 900 pages, 314 figures d'anatomie; prix 5 fr. *Traité d'épuisement*, suite d'excès prématurés, 1 vol., 600 pages; prix 5 fr. Chez les libraires et chez l'auteur, docteur Jozan, 182, rue de Rivoli.

— La vogue du SABLIER, deuil, est due à sa belle lingerie et modes, à ses assortiments de solides tissus, châles, taffetas et baréges; on vient d'y joindre les peignoirs tout faits, 2, boulevard Montmartre.

Pour tous les Faits : J. BARATON.

AVIS.

COMPAGNIE DES INDES, 80, rue Richelieu,
Cachemires et dentelles.

Seule maison de cette double spécialité dont les prix soient fixes et *marqués en chiffres connus.*

L'EMPIRE.

CHANT NATIONAL.

Quand, par un sacre populaire,
La France a voulu relever
L'Empire fort et tutélaire,
Qui, lui seul, pouvait la sauver,
La France, dans sa foi suprême,
S'inspirait d'un grand souverain,
Et, par le Peuple, Dieu lui-même
Couronnait encor l'avenir....

CHOEUR.

L'Empire, c'est la paix du monde!
Loyal appui de tous les droits,
Soit qu'il combatte, soit qu'il fonde,
L'Empire, c'est la paix du monde,
L'ami des peuples et des rois.

Comme aux grands jours, la France unie,
La France des Napoléon
Par l'héroïsme et le génie
S'élève un autre Panthéon.
Fidèle à son œuvre sublime
Et prête à défendre en tout lieu
Peuples ou rois, ceux qu'on opprime...
La France est le soldat de Dieu.

Il fait la France souveraine
Par la justice et la grandeur;
Des arts, Paris, la noble reine
Lui doit sa nouvelle splendeur
Couvrant d'une immortelle gloire
Son aigle toujours indompté,
Lui-même arrête sa victoire
Et grandit par l'humanité.

Un peuple fier aime l'Empire,
Ses soldats à l'élan vainqueur.
Le héros que sa gloire inspire.
Sa belle Régente au grand cœur.
Un prince enfant, noble espérance,
De tous est l'orgueil et l'amour,
Dieu le gardera pour la France,
Et nos fils rediront un jour :
L'Empire, c'est la paix du monde!...

FOUQUEAU DE PUSSY.

VARIÉTÉS.

ANTIQUITÉ DES PATOIS.

ANTÉRIORITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE SUR LE LATIN,

Par M. A. Granier de Cassagnac,
Député au Corps législatif (1).

Une erreur séculaire a peu de chances de guérison : il faut tant d'efforts et de temps pour la retirer de l'hospice des incurables, que le médecin n'a pas le courage d'appliquer le premier appareil. Il aura contre lui tous les hommes d'âge mûr, qui, ayant passé leur vie en répétant cette erreur à droite et à gauche, ne se décideront jamais à refaire le même chemin pour distribuer un *erratum* en guise de circulaire à tous leurs amis.

Un jour même, un homme de bonne foi s'est rencontré qui, après avoir soutenu trente ans que Charles IX fusillait les huguenots du *haut de son balcon*, comme dit l'opéra, et après avoir montré cent fois ce balcon à des provinciaux indignés, se laissa persuader enfin par des raisons invincibles, entre autres celle que le balcon n'existait pas sous Charles IX, et fit humblement l'aveu de son erreur : mais, ajouta-t-il, je suis obligé de continuer à montrer le balcon et à soutenir devant les provinciaux la même chose, par respect pour la mémoire de mon pauvre père qui, pendant toute sa vie, n'a jamais traversé une fois le pont des Arts sans maudire ce balcon en le montrant du poing.

Ainsi, avec d'excellentes raisons et des arguments matériels, on peut convaincre les vivants de bonne foi, mais, si ces vivants refusent de se convertir en public, par respect pour les morts, les erreurs peuvent s'éterniser, et nous croyons qu'elles s'éternisent par cette transmission héréditaire et honorable.

Plus vous trouverez de la bonne foi chez un converti, plus vous trouverez d'autres vertus, et toujours dans le nombre la piété filiale et le saint respect des erreurs paternelles enfouies dans un tombeau. Ainsi, prenons pour exemple une erreur qui se rattache à notre sujet. Les savants linguistes de l'Allemagne prouvent, depuis un siècle, que le grec, le latin, le français, le saxon, toutes les langues enfin, y compris le provençal de Bénédit, descendent du sanscrit en ligne directe et que toutes les grammaires prennent leurs sources dans le *Ramaïana*, l'Iliade de Ceylan.

En ce bon pays d'Allemagne, où la candeur primitive réside encore, vous aurez la chance de rencontrer un savant loyal comme un héros blond d'Auguste Lafontaine, un homme juste qui, vaincu par une démonstration logique, voudra bien admettre que le poëme de Jasmin, le *Mireïo* de Mistral, le *Chichois* de Bénédit, trois chefs-d'œuvre, appartenant aux trois grandes divisions de la langue celtique, ne descendent point des sommets de l'Hymalaya, et que les bonzes de la pagode de Jagrenat n'en comprendraient pas un seul mot : mais ce loyal adversaire d'outre-Rhin se souviendra de son père, le plus ardent des défenseurs du sanscrit universel, et son silence neutre sera la seule concession qu'il pourra faire à la vérité. Joignez à cela l'honorable obstination qu'on appelle entêtement chez nous, et jusqu'à la fin de l'Allemagne, les savants germains soutiendront que Jasmin parle et écrit la langue du roi Soudraka; que Mistral a copié le dictionnaire du poëte Calidasa, et que Bénédit a fréquenté l'académie sanscrite des bonzes d'Oudjayani.

En France, où le sanscrit est de l'hébreu, les systèmes d'école ont démontré depuis Boisrobert que la langue française était fille du latin; on a même souvent fondé plusieurs prix, à ce sujet, dans notre pays rémunérateur, où l'homme, éternel enfant, est poursuivi par des prix, des médailles, des couronnes, depuis les bancs du collége jusqu'aux bancs du tombeau; une foule de concurrents sexagénaires ont été couronnés pour des mémoires relatifs à cette filiation, et portant cette épigraphe :

Albanique patres atque altæ mœnia Romæ.

Il a donc été admis, comme fait incontestable, que le gaulois Brennus ne parlait aucune langue et qu'il est allé prendre à Rome des leçons de latin, Camille étant consul, en 390, et que deux siècles avant Brennus, sous un Tarquin, le gaulois Bellovèse, qui ne parlait qu'en pantomime, a envahi l'Italie et fondé la Gaule cisalpine et transpadane, pour étudier la grammaire de Lhomond, aux colléges royaux de Servius Tullius, le sixième roi romain.

Voici maintenant un terrible jouteur, un Celte érudit, un philologue laborieux, un écrivain hors ligne, un savant d'esprit, qui arrive et bouleverse tous les vieux systèmes des fausses filiations, avec un petit livre gros de preuves, de faits, de dates, de citations, de documents; un petit livre serré en forme de phalange macédonienne, aiguisé par la pointe, carré par la base, et mettant en déroute les bataillons sanscrits de la confédération germanique et les écoliers vénérables couronnés par l'Institut. M. Granier de Cassagnac a démontré jusqu'à l'évidence l'antériorité de la langue française sur le latin, par ses ingénieuses recherches sur cette langue celtique, dont l'antiquité remonte bien avant la fondation de Rome.

Le célèbre écrivain ne trouvera pas un seul contradicteur chez nos savants du Midi, et dans les académies de Bordeaux, de Toulouse, d'Aix et de Marseille; il y a là des travailleurs modestes, privés de jetons de présence, mais très-instruits sur les langues et les dialectes, cultivant la science du philologue pour leur propre satisfaction, et n'ayant pas besoin de mettre une coupole sur leur tête pour donner à un vieux vocable dont tout le monde se sert la tardive permission de se montrer en public. L'Aquitaine, non pas celle de Bourges et d'Elusa, mais la troisième, celle de Bordeaux; le Languedoc, le comtat Vénaissin et la Provence, sont les seuls pays où la question soulevée par M. Granier de Cassagnac puisse être jugée avec connaissance de cause, et elle sera toute en sa faveur, la décision du grand tribunal celtique. Le doute n'est pas permis.

C'est qu'en pareille matière il faut l'alliance intime de deux choses : une parfaite connaissance du latin, acquise par de longues études, et la possession innée de la langue méridionale et maternelle, la langue du berceau. Or, M. Granier de Cassagnac vient de révéler aux Provençaux une chose ignorée du grand nombre, à savoir que les séries des mots aquitains cités dans son ouvrage appartiennent aussi à la langue provençale. Nous savions déjà que la langue de Jasmin est proche parente de la nôtre, car Jasmin a été compris chez nous comme un compatriote quand il est venu nous réciter ses poëmes. Ainsi, les philologues de notre pays sont dans les meilleures conditions pour apprécier la justesse des preuves émises par M. Granier de Cassagnac à l'appui de son opinion.

Il faut toutefois admettre en principe une chose qui nous paraît incontestable. Les éléments de la langue et de la civilisation celtique ont été déposés en Italie par la triple invasion gauloise, Bellovèse, Brennus et Annibal ont conduit, à leur insu, au delà des monts, la grammaire vocale de Burdigalia, de l'Occitanie et de Segoregium. Les grandes migrations sont des maîtresses de langues. Si, de nos jours, la langue française est si répandue en Allemagne, ce n'est pas, comme le soutiennent deux ou trois savants, que les Allemands se soient épris d'une belle passion pour notre langue : c'est que la révocation de l'édit de Nantes a envoyé au-delà du Rhin quinze cent mille professeurs de français. L'homme ne sait jamais ce qu'il fait, cet homme eût-il nom Louis XIV; on croit tuer des Huguenots, on crée des professeurs.

Brennus, en incendiant le Capitole, brûlait les archives du patois albin et continuait l'éducation celtique commencée par Bellovèse. Annibal, après avoir perdu son dernier éléphant et son dernier Africain de Barca dans les glaces et les neiges des Alpes, recrute tous les Gaulois de l'Insubrie, leur fait franchir les Apennins toscans et leur fait labourer l'Italie pendant vingt ans, de Rome à l'Adriatique, de *Castrum Firmum* à Cannes et à Capoue, de Capoue encore à Rome, du Tibre au golfe de Tarente; et dans toutes ses stations, y compris la plus blâmée et la plus féconde, celle de la Campanie-Heureuse, les Celtes de la Gaule transpadane, les fondateurs de Milan, unis aux Gaulois de l'Aquitaine et de l'Occitanie, qui avaient passé le Rhône devant Ugernum, aujourd'hui Beaucaire, tous ces hommes sortis d'un berceau commun, avec une belle civilisation et une langue toute faite, apprirent tout ce qu'ils savaient à des peuples entretenus dans une sorte de barbarie par une guerre continuelle commencée par des ancêtres bandits ou forbans.

Rome, Capoue et Naples exceptées, l'Italie était à cette époque une jachère en attente de culture, et la civilisation devait y avoir fait bien peu de progrès, puisque longtemps après encore le poëte déplorait l'ignorance honteuse qui régnait dans la grande banlieue romaine. Tout ce qui n'était pas la *ville* semblait vivre dans l'*air épais des Béotiens, Beotûm aere crasso*, et le fameux *manent vestigia ruris*, si flatteur pour la capitale, couvrait d'humiliation les départements.

Ainsi, les alluvions de la langue celtique, déposées avec une lenteur séculaire dans le patois volsque, faisaient leur œuvre d'assainissement, et dès que la guerre extérieure et civile cessa, que le temple de Janus toujours ouvert se ferma, que le portique d'Octavie s'ouvrit, qu'il fut enfin permis de vivre et de parler, un admirable éclosion vint enchanter le monde; l'engrais d'Ennius produisit la moisson de Virgile; le celte se fit latin, et les hommes parlèrent un instant la langue des dieux.

Hélas! ces entretiens sublimes de Tibur, ces mélodies du palais de Mécènes, ces timbres d'or qui retentissaient à la ville, sous les colonnades d'Octavie, à la campagne, sur les rives de l'Anio, traversèrent l'azur de Rome, comme le concert d'un jour, et s'éteignirent pour ne plus se faire entendre.

Les monuments sont restés; Virgile et Tacite sont encore debout, pour l'éternel désespoir des prosateurs et des poëtes, mais leur merveilleuse langue n'est plus en circulation; les lèvres humaines n'étaient pas dignes de la parler. D'ailleurs, les peuples ne sont point faits pour causer en musique; il leur faut toujours une certaine banalité de formes et de mots pour échanger leurs idées, dans le prosaïque commerce de la vie. Dès qu'une langue arrive à sa perfection sur les cimes érudites, on s'effraie au bas de la montagne, comme dans le tableau de la Transfiguration de Raphaël. Après l'effroi, la raillerie arrive; après la raillerie, l'argot. Les Beaux du portique d'Octavie sont les premiers à donner l'exemple de la réaction; ils inaugurent les saturnales de la parole; ils rouvrent les étables d'Augias pour y retrouver le fumier d'Ennius; ils se complaisent avec les courtisanes de Mytilène, dans les égoûts de l'ignoble langage; ils se font peuple, non pour prendre au peuple ses bons instincts et ses idées généreuses, mais ses facéties incultes et ses chansons suburbaines; si les Beaux d'Octavie eussent vécu dix-huit siècles plus tard, ils auraient oublié même la langue de Mozart et de Rossini, pour chanter en chœur, avec l'écho des barrières, l'hymne des *Petits agneaux* et des *Bottes de Bastien*!

La connaissance des trois branches de la langue celtique facilite on ne peut mieux l'explication de certains passages de Virgile, passages que des humanistes du Nord, quoique fort instruits, n'ont pu comprendre, et qu'ils ont dénaturés ou détournés de leur sens primitif. L'excellent travail de M. Granier de Cassagnac m'a remis en mémoire un projet d'étude que j'avais commencé à Rome, après l'avoir soumis à l'illustre Mezzofanti, auquel j'étais présenté par le cardinal Fesch. Ce projet restera peut-être encore à l'état de projet comme tant d'autres, car les travailleurs littéraires ne savent jamais aujourd'hui ce qu'ils feront demain. Chaque matin la locomotive chauffe dans l'encrier et vous emporte vers un point cardinal quelconque, celui que vous n'avez pas choisi : en attendant, l'occasion étant favorable, je veux donner une idée de cette étude nouvelle sur Virgile, quoiqu'elle ne puisse avoir aucune influence sur les corrections apportées aux éditions nouvelles, attendu mon titre profane. Les spécialités officielles ont seules crédit. M. Tissot était académicien et professeur de l'Université; je l'ai beaucoup connu; il a fait une *Etude sur Virgile*, mais, par malheur, à l'âge où il avait oublié le latin. Son titre officiel lui suffisait, il professait le latin en Sorbonne, par ordre du gouvernement.

M. Sainte-Beuve est au contraire un humaniste hors ligne; il sait admirablement le latin, chose rare, et il a fait une excellente étude sur Virgile; c'est un chef-d'œuvre d'analyse et d'appréciation. Si M. Sainte-Beuve connaissait les langues populaires de notre Midi, il aurait sans doute ajouté un chapitre fort curieux à son travail, le chapitre que je veux faire et que je ne ferai pas. En voici un *specimen* : il suffira pour mettre sur la voie un commentateur plus hardi ou officiel; le texte de toutes les éditions dit dans la deuxième églogue.

Thestilis et rapido fessis messoribus æstu

Les traducteurs, depuis Desfontaines jusqu'à M. Pessonneaux, ont sans doute été mis en considération par ce terrible *rapido*. Les uns ont passé outre, comme si *rapido* n'existait pas; les autres, plus respectueux, ont traduit par *rapide*. *Les moissonneurs fatigués par une chaleur rapide.* Cela leur paraissait un peu étrange, mais il fallait avant tout être un traducteur consciencieux. Un commentateur est venu et a prouvé que Virgile, très-savant, quoique poëte, savait avant nous que la lumière et la chaleur arrivent du soleil en quelques minutes. Quelle rapidité! *rapido*. Eh bien! le stylet de Virgile n'a jamais écrit cet absurde *rapido*; il a écrit *rabido*. *Enrabia*, en provençal. *Rabidus* est un de ces adjectifs que Virgile affectionne; il s'en sert souvent pour des qualifications analogues, témoin ce vers :

Dictus ob hoc lenire tigres, rabidosque leones.

Tous nos paysans disent : *la ragi d'aou souleou, la rage du soleil. Souleou enrabia, soleil enragé*, et ils se servent de ce terme tout juste au moment où leur Thestilis *tourne lou treissoun su l'aïoli,-allia contundit*, car on prépare ce ragoût pour les moissonneurs vers le solstice de juin, quand le soleil est enragé, *æstu rabido*; et on le sert sur une table *courouso, courouscà* (la vraie prononciation), et avec un *api, apium*; *apium* est un grand *épinard*, disent les traducteurs; c'est *l'âche*, disent les autres. C'est tout simplement le *céleri*, disons-nous; c'est *l'api*.

Nous suivrions ainsi tout Virgile et releverions bien des erreurs, à jamais, hélas! consacrées par l'infaillible typographie des Elzevirs et des Didot. On voit quelle valeur nouvelle un pareil travail donnerait à la question celtique; il me suffit de l'indiquer en passant, en souhaitant qu'un écrivain spécial et officiel se charge d'une révision qui serait le complément de l'excellente thèse soutenue avec tant d'érudition et de bonheur par M. Granier de Cassagnac.

MÉRY.

---

(1) Chez Dentu, libraire-éditeur.

---

les chantant à demi-voix un joli menuet. Murmures harmonieux, doux babil des violons, poésie des doux songes qu'une gamme imprévue des flûtes termine en bâillements ironiques, tout cela est du goût le plus pur et le plus ingénieux à la fois. On savait bien que Grisar était le seul héritier légitime et retrouvé de Grétry; mais on ne savait pas qu'il fût aussi de la famille d'Haydn. Grisar a fait un chef-d'œuvre de symphonie. Avec la chanson du sergent, les couplets de Berthelier, les deux ravissantes rêveries de l'orchestre et l'ouverture, qui les contient d'avance, avec le mouvement et les péripéties de la pièce, un comédien comme Couderc, des comiques comme Berthelier, Lemaire et Troy, le succès de *Gilles ravisseur*, de *Monsieur Pantalon*, et celui du *Chien du Jardinier*, vont recommencer pour Grisar.

C'est égal; quand on a un compositeur plein de mélodies, le seul compositeur original à la suite d'Auber, le seul dont l'invention soit personnelle, dont la partition ne se préoccupe jamais de celle de son voisin, l'auteur de *Sarah*, de l'*An mil*, de l'*Eau merveilleuse* — je dis l'*Eau merveilleuse* comme je dirais le *Philtre*, des *Porcherons*, du *Carillonneur de Bruges* et des *Amours du Diable*, il est bien singulier qu'on ne lui fasse pas d'autres livrets que des livrets médiocres ou des vaudevilles amusants dans lesquels on oublie la musique.

Du côté de la musique, M. Henri Potier a été mieux servi par son collaborateur. La pièce du *Rosier* n'a rien de bien nouveau : un oncle et un neveu d'un côté, une tante et une nièce de l'autre; le jeune neveu croyait aimer la tante qui est encore jeune, et l'oncle, non sans un gros soupir, a demandé la main de la tante pour son neveu; mais le neveu voit la nièce auprès de la tante, et ce n'est pas la première fois qu'il se rencontre avec elle. Quand il étudiait la médecine, elle faisait son noviciat comme sœur de charité. Il l'aimait, il l'aime encore : il faut bien dire cela à la tante, et l'oncle lui explique la chose par l'apologue de deux roses sur un rosier. Vous devinez le reste. La tante soupire à son tour; elle est même un peu blessée à l'endroit du cœur; mais elle donne la main de Berthe au jeune docteur et sa propre main à l'oncle Eginhard qu'elle comble de joie.

Je n'ai pas besoin de le répéter : la pièce n'est pas nouvelle; aussi n'a-t-elle pas la prétention de l'être; l'auteur, qui débute heureusement, n'a voulu qu'être simple et s'effacer devant le compositeur. Les morceaux de musique abondent. Ils sont placés à propos et adroitement dessinés. L'élégant compositeur en a tiré bon parti. Il s'est même un peu laissé prendre à la tentation de les développer; mais quand un pauvre musicien français rencontre la rare occasion d'écrire un opéra comique, qui lui reprocherait d'en abuser à son insu? Je ne reproche rien à M. Henri Potier. Je remarque seulement qu'avec beaucoup d'art, d'agrément et de goût, on peut faire une partition très-distinguée, très-agréable à l'oreille, où rien ne manque de la mélodie que la variété, l'idée piquante et le motif à l'instant saisi par tout le monde.

En comptant l'auteur de la pièce, M. Aug. Challamel, le *Rosier* a servi trois débuts au public, qui les a trouvés tous les trois de son goût. Ambroise n'avait pas à prouver qu'il est un comédien adroit et en fonds de verve, mais il a prouvé qu'il est un chanteur très-suffisant, même à l'Opéra-Comique. Mlle Guerra paraît pour la première fois, dit-on, et je le crois facilement, mais elle ne demande qu'à bien jouer : elle a de la physionomie, de l'aisance naturelle et le don de sympathie. La voix y est aussi sans doute; seulement, il faut attendre que la peur ait passé. Ponchard chante avec beaucoup de goût la romance de la déclaration d'amour; il peut dire, comme l'Intimé des *Plaideurs* : « Suis-je pas fils de maître ? »

Trois débuts à l'Opéra-Comique, deux surprises au Gymnase : un vaudeville d'Edmond About, qui s'était bien gardé de le dire à personne; une pièce en trois actes de M. Edmond Cottinet, qui avait fait le mort depuis neuf ans, c'est-à-dire depuis l'*Avoué par amour*, à moins que ma mémoire ne me trompe. A la bonne heure! Je ne dirai pas qu'Edmond About a mis tout son esprit dans *Risette*; tout serait trop, un peu, c'est assez, et avec ce peu-là *Risette* a si bien réussi que l'auteur des *Mariages de Paris* n'a pas boudé contre son amour-propre. Il ne voulait pas se nommer avant le lever du rideau; il se serait nommé deux fois ensuite. Il a eu raison. Un succès est toujours bon à prendre. Voici ce que c'est que *Risette*. Risette est une petite ouvrière, gaie, gentille et sage. Elle vit avec Evelina, sa camarade, qui n'a ni la gentillesse, ni l'honnêteté, ni la gaieté de l'innocence.

Cependant un assez drôle de corps s'introduit dans la mansarde, offre un déjeuner à Evelina, qui l'accepte tout de suite, et sa main, pour laquelle elle fait un peu plus de façon. Epouser Eveline, la singulière idée! surtout quand on a vu Risette.

C'est bien aussi ce que se dit Antonin, mais il se dit tous bas qu'Evelina va devenir millionnaire par suite du décès d'un oncle d'Amérique. Au diable les millions, néanmoins! Risette est charmante. Antonin plante là Elvelina et ses millions. Très-bien! Seulement, les millions ne sont point à Evelina; ils sont à Risette. Antonin s'est trompé, et voici que Risette lui paraît trop riche pour lui. L'aimable enfant le détrompe encore, ou plutôt elle s'amuse de lui, en lui faisant croire que la succession n'existe pas. Elle l'épouse d'abord et l'enrichit ensuite.

L'invention n'est pas plus neuve que cela; mais l'esprit de la pièce est tout neuf. Il y a çà et là de bonnes folies de mots, il y a surtout une chanson qui est fraîche et bien rimée, du Béranger, s'il vous plaît. Il faut en prendre son parti. Edmond About n'est pas seulement le plus facile et le plus enjoué des écrivains en prose; c'est un poëte.

Landrol et Mme Chéri Lesueur jouent avec talent les rôles d'Antonin et d'Evelina; Mlle Rosa Didier joue d'une manière assez incolore celui de Risette. On dit que Mlle Rosa Didier vient d'être engagée par le Théâtre-Français. Et pourquoi faire? Pour doubler Mlle Fix dans le *Bonhomme jadis*, ou pour perdre tout simplement une année?

Le brigadier Feuerstein, c'est Lesueur, grisonnant, moustachu, balafré, mais encore ferme et vert dans son costume de hussard prussien. Au premier acte, sur le rapport d'un jeune enseigne, le colonel comte de Neumark ôte à Feuerstein ses galons de brigadier parce qu'il refuse de s'engager à ne plus boire. Au second acte, Feuerstein s'enivre, et, dans la fureur de l'ivresse, il tire son sabre contre l'enseigne, qu'il blesse légèrement à la main. Au troisième acte, il sait que l'enseigne est son fils, que son fils allait être adopté par M. de Neumark, qu'il allait épouser la nièce du comte, que tout est rompu, que Karl va se faire sauter la tête de désespoir et de honte. Le bandit se relève par la force du sentiment paternel. Ce n'est pas son fils qui mourra, c'est lui-même. Le comte pourra adopter Karl. Feuerstein arme ses pistolets, et la toile tombe au moment où il sort pour se suicider au coin d'un bois.

Drame bizarre, moitié allemand, moitié français, et dont la partie française, la langue du chenapan, l'argot du mauvais soldat, sent encore plus la main d'un étranger que l'autre, à force de passer la mesure. Quand on est venu proclamer l'auteur, j'attendais le nom du comte Sollohab, je l'avoue, et par là je fais aussi bien l'éloge que la critique de la pièce. Le nom de M. Edmond Cottinet m'a étonné, mais je l'ai applaudi. Son drame n'est pas un drame commun. La donnée que je n'ai pas déduite me semble fausse; mais le sentiment dans le détail est presque toujours vrai et profond. Il y a au troisième acte des mots que tout le monde ne trouve pas, et puis il y a Lesueur qui joue supérieurement le rôle de Feuerstein et qui est très-original lui-même, quand il ne lui arrive pas de se rappeler Frédérick Lemaître.

Les Pirates de la Savane (je ne croyais pas qu'il y eût des pirates dans les prairies) ne sont pas une pièce proprement dite, mais un spectacle. Figurez-vous un récit de voyage composé pour un journal de demoiselles et arrangé ensuite pour le théâtre. Cela n'est pas ennuyeux, c'est fabuleux et terrible. Il n'y a pas le plus petit amour, si ce n'est l'amour maternel, et l'héroïne est une petite fille de six ans que deux, trois, quatre amis jurent de rétablir en possession de sa fortune. La petite fille est jolie et intelligente. Dumaine est un magnifique tueur de tigres. Mme Jeault joue à merveille un petit rôle de mendiante, les costumes sont pittoresques et les décors d'un grand effet. Véritable pièce d'été. Il faut amuser les yeux dans une chaude saison.

La Porte-Saint-Martin va reprendre la *Voie sacrée* avec un tableau de plus, celui du camp de Saint-Maur. Du spectacle! du spectacle! et encore du spectacle! Mais la Porte-Saint-Martin répète un beau et grand drame en vers où le spectacle se mêle à l'émotion, à la grandeur du sujet et à l'enthousiasme du sentiment patriotique, la *Jeunesse de Louis XI*, c'est-à-dire aussi la vieillesse de Charles VII, un roi véritablement français. La saison d'automne s'ouvrira par cette œuvre nouvelle de Jules Lacroix, l'auteur de *Valeria* et du *Testament de César*. La Porte-Saint-Martin n'oublie pas qu'elle a toujours été comme l'Odéon et plus que l'Odéon, le second théâtre français de l'école moderne.

EDOUARD THIERRY.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

ENTRE :

M. Lévy, marchand, rue du Roi-de-Sicile, 36, et Mlle Lévy, même maison. — M. Bagot, limonadier, rue Ménilmontant, 3, et Mlle Bussière, même rue, 52. — M. Bezault, épicier, rue de Charenton, 168, et Mlle Souchet, impasse de la Pompe, 13. — M. Bailly, layetier-emballeur, rue de Reuilly, 10, et Mlle Lenne, même maison. — M. Dautremer, inspecteur à l'institution Jauffret, rue Culture-Ste-Catherine, 29, et Mlle Leduc, même maison. — M. Saint-Martin, voyageur de commerce, boulevard Beaumarchais, 79, et Mlle Spehl, même maison.

M. Feuillatre, employé, rue du Fg-St-Antoine, 295, et Mlle Dubois, même maison. — M. Mercier, employé des postes, rue Beautreillis, 21, et Mlle Thomas, rue de Lévêque, 16. — M. Arnoud, bijoutier, rue et île St-Louis, 74, et Mlle Conte, rue Lafayette, 49. — M. Perdreau, employé de commerce, rue du Bac ou rue de Buci, 29, et Mlle Vannier, rue de l'Odéon, 19. — M. Gilen, plombier, rue de Grenelle-St-Germain, 159, et Mlle Richard, rue St-Jacques, 179. — M. Pelegri, marchand de bois et charbons, rue St-Benoît, 34, et Mlle Bouniol, à Montrouge. — M. Saulnier de Beaupine, attaché au ministère de la maison de l'Empereur, rue de Verneuil, 20, et Mlle Jamme, rue de Grenelle-St-Germain, 63.

M. Roussel, passementier, rue du Bac, 116, et Mlle Fromant, rue de l'Université, 128. — M. Touchard, employé à la préfecture de police, rue Neuve-Guillemin, 17, et Mlle Albert, rue Saint-Dominique-St-Germain, 167. — M. Pergot, tonnelier, rue Malar, 6, et Mlle Pierlot, avenue de Lowendal, 57. — M. Bailloud, lieutenant de vaisseau à Toulon, à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 71, et Mlle Féline Romany, passage Ste-Marie, 2 ter.

M. Marotte, professeur au collége Chaptal, rue de Reuil, 20, et Mlle Lemoine, rue de l'Ancienne-Comédie, 20. — M. Letourneur, cocher bourgeois, rue St-Dominique-St-Germain, 82, et Mlle Maugendre, même rue, 97. — M. Ziégler, facteur des postes, place du Palais-Bourbon, 2, et Mlle Legrand, rue de l'Université, 128. — M. Sauvé, docteur en médecine, rue de l'Odéon, 12, et Mlle Lanet, rue Cadet, 19. — M. Poltier, caissier, rue de la Sorbonne, 2, et Mlle Laboureau, rue Taitbout, 3. — M. Pey, professeur au lycée St-Louis, rue Soufflot, 26, et Mlle Bauer, à Casrlruhe (Bade). — M. Villemard, négociant, rue Gît-le-Cœur, 4, et Mlle Perrin, rue du Val-Ste-Catherine, 3.

M. Davaze, restaurateur, quai de l'Horloge, 21, et Mme veuve Leblond, même maison. — M. Le Deuff, fondeur rue Racine, 23, et Mlle Riand, rue du Montparnasse, 45. — M. Masson, marchand de papiers, rue de Vaugirard, 107, et Mlle Régnier, même maison. — M. Boussemaer, commis-libraire, rue de l'Ecole-de-Médecine, 35, et Mlle Blondeau, même maison.

DÉCÈS ET INHUMATIONS

Du 12 août 1859.

M. le comte de Casa, 62 ans, rue St-Arnaud, 12. — Mlle Haumont, 42 ans, rue Turgot, 27. — M. Blayot, 26 ans, rue de Rivoli, 134. — Mme veuve Fourdoin, 82 ans, rue St-Honoré, 182. — M. Dommange, 47 ans, rue St-Laurent, 8. — M. Heken, 52 ans, rue du Fg-St-Martin, 184. — Mlle Mourtillon, 15 ans, rue de Crussol, 22. — M. Goulard, 61 ans, rue de Bretagne, 147. — Mme Lorne, 70 ans, rue St-Merry, 30. — M. Leteinturier, 62 ans, rue St-Sébastien, 6. — M. Montel, 22 ans, rue du Val-Ste-Catherine, 7. — M. Le Pesant, 64 ans, rue de Sèvres, 37. — Mme Blin, 61 ans, rue du Dragon, 6.

— *Cheveux, moustaches* et *favoris*, sont teints ch. j. par la teint. Obert, 5, r. Vivienne.

— Véritable *Onguent Canet Girard*, pour guérir les plaies, panaris, blessures par les armes à feu, etc., boul. de Sébastopol, 11. »

Spectacles du 16 août.

Opéra. — (Représentation par ordre).
Théâtre-Français. — Le Collatéral, le Mari à la campagne.
Opéra-Comique. — Le Domino, les Trovatelles.
Gymnase. — Risette, le Brigadier Feuerstein, la Sarabande, le Retour d'Italie.
Vaudeville. — La Vie de Bohême.
Variétés. — Le Mari aux neuf femmes, les Mystères de l'été.
Palais-Royal. — Paris voleur, la Savonnette impériale, la Soirée.
Porte-Saint-Martin. — La Voie sacrée.
Ambigu-Comique. — Un Secret de famille, Pougo.
Gaîté. — Les Pirates de la Savanne.
Folies-Dramatiques. — Typographes, Ordonnance, Brelan.
Cirque Impérial. — (Relâche.)
Délassements. — Les Bébés.
Beaumarchais. — L'Orgueil.
Cirque de l'Impératrice. — A 8 heures, exercices équestres.
Bouffes-Parisiens. — (Champ-Elysées). — Mesdames de la halle, Rose, un Mari.
Luxembourg. — Le Fils de l'Empereur.
Robert Houdin. — Tous les soirs à huit heures.
Pré Catelan. — Tous les soirs, spectacle sur le théâtre des Fleurs, concert, physique et prestidigitation. — Dans la journée, concert, prom., etc.
Concert Musard. — (Champs-Elysées). — Tous les soirs à 8 heures 1/2.
Jardin-Mabile. — Soirées musicales et dansantes, les mardis, jeudis, samedis et dimanches.
Château-des-Fleurs. — Soirées musicales et dansantes, les lundis, mercredis, vend. et dimanc.
Hippodrome. — Riquet à la Houppe, grande féerie équestre en 9 tableaux.

L'un des propriétaires gérant : PARATON.

Imp. de SCHILLER aîné, Faub. Montmartre, 11.

Adjudications. — Jugements.

IMMEUBLES.

Etude de Me CRESPIN, avoué à Orléans, rue Sainte-Anne, 28.

A VENDRE PAR ADJUDICATION en 10 lots,

A l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Orléans, au Palais-de-Justice, rue de la Bretonnerie,

Le mercredi 31 août 1859, heure de midi,

LES IMMEUBLES

suivants faisant partie de ceux abandonnés à ses créanciers par M. Bordier-Jause, ancien banquier à Orléans, par son concordat dûment homologué;

1° UN TRÈS-BEL HOTEL

Sis à Orléans, rue de la Bretonnerie, 3, comprenant : bâtiment sur la rue où se trouve une très-belle porte cochère avec portail, très-grande cour plantée de beaux tilleuls le long des bâtiments des cuisines et des écuries dont cette cour est bornée à droite et à gauche; au fond de cette cour, bâtiment principal d'habitation, derrière lequel est un vaste jardin anglais où l'on descend par un beau perron orné de 49 vases en fonte.

Les bâtiments et la cour présentent la forme d'un hémicycle;

Les appartements, pour la plupart, sont ornés de grandes glaces.

Cet hôtel est occupé par M. Magne, receveur-général, dont le bail a encore six années de durée. Le loyer est de 6,250 fr.

Mise à prix : 100,000 fr.

2° Une très-grande MAISON

Avec porte-cochère et portail, située à Orléans, faubourg Bannier, 22 (24 ancien), ayant servi à l'ancienne huilerie de M. Bordier, composée de cinq corps de bâtiments et de cinq cours, comprenant, outre l'habitation, de vastes caves à plusieurs étages et de vastes magasins.

Ce maison, proche le chemin de fer, est propre à un grand commerce.

Mise à prix : 30,000 fr.

3° UN MOULIN A EAU

Faisant de blé farine, cinq paires de meules, appelé le Moulin-de-l'Ile, situé sur la rivière du Loiret, chaussée du Milieu, dite des Tacreniers, commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, près Orléans, avec ses aisances et dépendances, machines et ustensiles servant à son exploitation, maison d'habitation avec jardin, située à l'entrée de l'île des Tacreniers.

Mise à prix : 50,000 fr.

4° UN MOULIN A EAU

A trois étages, deux chutes d'eau et deux roues, servant *à la fabrication de l'huile*, appelé *Moulin des Tacreniers*, situé sur la rivière du Loiret, chaussée du Milieu, dite des Tacreniers, commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, avec ses aisances et dépendances, machines et ustensiles servant à son exploitation. Ce moulin joint celui de l'île ci-dessus désignée.

Bâtiments d'habitation, cour, jardin entouré de murs, situés sur la rive nord du Loiret.

Grand bâtiment servant à l'épuration de l'huile avec tous les bacs et pompes qui s'y trouvent. Ce bâtiment est au même lieu que l'habitation.

Mise à prix : 60,000 francs.

5° UNE PIÈCE DE TERRE ET PRÉ,

Contenant environ 2 hectares 1 are 40 centiares, située commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, sur le bord du Loiret, proche l'habitation du Moulin-des-Tacreniers ci-dessus désignée.

Mise à prix : 7,000 fr.

6° UNE PRESQU'ILE DITE ILE DES TACRENIERS,

Située dans le Loiret, commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, contenant en pré, terre et jardin, environ 3 hectares 10 centiares sur lesquels est élevé un très-grand bâtiment à deux étages ayant servi de distillerie. Cet immeuble tient à l'habitation et au jardin du Moulin de l'île formant le troisième lot ci-dessus.

Mise à prix : 15,000 fr.

7° UNE PIÈCE DE TERRE

Appelée le Chily, sur laquelle est une grange, contenant environ 70 ares 66 centiares, située au chantier de la Fosse-Marion, commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Mise à prix : 4,000 fr.

Les immeubles ci-dessus, formant les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième lots, ne sont pas loués.

8° Une FERME appelée la *Petite-Villette*,

Sise au hameau de La Villette, commune de Cravant, canton de Beaugency, arrondissement d'Orléans, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et d'après la masure du cadastre, emplacement des bâtiments compris, en 45 hectares 89 ares 49 centiares de terres en plusieurs pièces.

Cet immeuble est affermé par bail ayant encore cinq années de durée, moyennant un fermage de 1,550 fr., outre les faisances et charges, notamment le paiement des impôts fonciers et autres, sans déducion du prix de fermage.

Mise à prix : 45,000 fr.

9° Une FERME, appelée *Grandmont*,

Sise commune de Genouilly, canton de Graçay, arrondissement de Bourges (Cher), et commune de Maray, canton de Mennetou-sur-Cher, arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher), dépendant du domaine de Grandmont.

Cette ferme consiste en bâtiments très-importants d'exploitation et d'habitation et emplacement des bâtiments compris en 133 hectares 58 ares 74 centiares de terre, prés et pâtures.

Cet immeuble est affermé à moitié fruits.

Mise à prix : 120,000 fr.

10° ET UNE FERME APPELÉ

La Folie Grandmont.

Sise dites communes de Genouilly et de Maray, dépendant également du domaine de Grandmont, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation nouvellement construits, et, emplacement des bâtiments compris, en 94 hectares 33 ares 24 centiares de terres et prés.

Cet immeuble est affermé à moitié fruits.

Mise à prix : 70,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à Orléans;

A Me Crespin, avoué poursuivant, rue Sainte-Anne, 28;

A Me Feillatre, agréé au tribunal de commerce, rue du Colombier, 10;

A Me Bordier, notaire, rue du Colombier, 6;

Au greffe du tribunal civil, au Palais-de-Justice, où le cahier des charges est déposé.

MAISONS à Paris, **MAISON** à la Maison-Blanche.

Etude de Me Kieffer, avoué à Paris, rue Christine, 3.

Adjudication sur licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de la Seine, séant au Palais de Justice, à Paris, le samedi 27 août 1859, en quatre lots séparés :

1° D'une maison, sise à Paris, rue Pascal, 2.

Mise à prix : 25,000

2° D'une maison, sise à Paris, rue de Lourcine, n. 8.

Mise à prix : 15,000 fr.

3° D'une maison avec jardin, sise à la Maison-Blanche, route d'Italie, 70, commune de Gentilly, près Paris.

Mise à prix : 15,000 fr.

4° D'une maison sise à Paris, rue Mouffetard, n. 139.

Mise à prix : 20,000 fr.

S'adresser pour les renseignements :

1° Audit Me Kieffer, avoué poursuivant, rue Christine, 3;

2°, 3° et 4° à Mes Coulon, Burdin et Vigier, avoués colicitants, rue Montmartre, 33, boulevard Sébastopol, 17 (rive gauche), et quai Voltaire, 17;

5° et 6° à Mes Lavocat et Cousin, notaires, quai de la Tournelle, 37, et quai Voltaire, 17.

Et sur les lieux pour les visiter.

PARC DU RAINCY station du chemin de fer de l'Est.

Adjudication sur place, en 3 lots, le dimanche 28 août 1859, à trois heures précises, d'une jolie Maison de Campagne et de deux Lots de Terrain, avec portion de la rivière anglaise, magnifiquement boisés, situés allée du Rendez-Vous et boulevard de l'Ouest.

S'adr. pour visiter au Raincy, à M. Robert, boulev. de l'Ouest, et à M. Not., architecte, allée du Rond-Point, 3; — à Paris, à Me Gérin, notaire, rue Montmartre, 103, et à Me Desforges, notaire, rue d'Hauteville, 1, dépositaire du cahier des charges. »

MAISON rue de la Mairie, 9, **A VANVES**

Près la succursale du lycée Louis-le-Grand.

Vente aux criées du tribunal civil de la Seine, le 24 aoû, 1859. Magnifique maison, entre cour et jardin; vastes dépendances pouvant convenir pour pension, maison de santé ou usine, 4,263 mètres.

Mise à prix, 30,000 fr., ou 7 fr. le mètre.

Grand terrain, variant de 1 25 à 5 fr. le m.

Mise à prix des 30 lots, 63,100 francs.

S'adresser à Me Delorme, avoué, rue de Richelieu, 79, dépositaire du cahier des charges.

3 LOTS DE TERRAIN SIS A VILLE-D'AVRAY, rue Thierry, d'une contenance de 4,428, 4,327 et 3,342 mètres à 3 fr., 4 fr. 50 et 5 fr. le mètre, plantés d'arbres à fruits et d'agrément, a vendre par adjudication, même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 30 août 1859, à midi, par le ministère de Mes Du Rousset et Potier de la Berthellière, notaires.

S'adresser à Me Du Rousset, notaire à Paris, rue Jacob, 48; et à Me Pothier de la Berthelière, notaire, rue du Faubourg Saint-Honoré, 5. »

BELLE PROPRIÉTÉ consistant en une maison nouvellement construite et un vaste jardin, sise rue de Reuilly, 123, à Paris, à vendre par adjudication même sur une seule enchère, en la chambre des notaires de Paris, le mardi 6 septembre 1859.

Superficie, 2,787 mètres. Mise à prix, 30,000 fr.

Grandes facilités pour les paiements.

S'ad. à Me de Madre, not., rue St-Antoine, 205. »

VINS, 140 FUTS MACON VIEUX, SAINT-ÉTIENNE, Bordeaux, Chablis, Cognac, rhum et kisrch,

Vente après décès à Bercy, rue Grange-aux-Merciers, 4,

Le vendredi 19 août 1859, à midi.

Détail au gré des armateurs.

M. Chesnel, greffier de la justice de paix du canton de Charenton.

2 USINES A PAPIER Etude de Me Dufourmantelle, avoué à Versailles, rue des Réservoirs, 23.

Vente sur saisie immobilière, en l'audience des criées du tribunal civil, séant à Versailles, au palais de justice, le jeudi 25 août 1859, heure de midi, en deux lots : 1° *d'une Usine à papier* et de 8 pièces de terre et pré dépendant de l'usine, et sur lesquelles il existe des arbres. L'étendue superficielle de ces pièces de terre et pré est de 4 hectares 40 ares 20 centiares, le tout situé commune d'Aulnay, canton de Meulan, arrondissement de Versailles; et 2° *une autre Usine à papier*, située commune de Maule, arrondissement de Versailles, sur la rivière la Mauldre, et fonctionnant par une machine hydraulique, ensemble d'une pièce de terre labourable de 6 ares 89 centiares dépendant de l'usine.

Mises à prix :
1er lot . . . . 30,000 fr.
2e lot 15,000
Total des mises à prix . . 45,000 fr.

Nota. — Chacune des deux usines comprend un matériel considérable de machines hydrauliques et à vapeur, et autres nombreux accessoires d'un très-grand prix. S'adresser, pour les renseignements, à Versailles, 1° à Me Dufourmantelle, dépositaire d'une copie de l'enchère, rue des Réservoirs, n° 23; et 2° à Me Rameau, avoué, rue des Réservoirs, n° 19.

GRANDE PROPRIETE

de rapport, située à Paris, rue Rochechouart, 58, à vendre, le 17 août 1859, en l'audience des criées du tribunal civil.

Revenu net actuel de . . . 38,420 fr.
Au 1er octobre 1859, en plus environ . . . 5,600
Au total net, . . . 44,020 fr.

Mise à prix : 400,000 fr.

S'adresser :

A M. Aublet, liquidateur, boulevard Saint-Denis, 22 bis, de 1 à 3 h.

MAISON No 83, rue de Richelieu, **A PARIS**

A vendre par adjudication, sur licitation, entre majeurs, et même sur une seule enchère, le mardi 30 août 1859, en la chambre des notaires de Paris, par le ministère de Me Baudier, l'un d'eux,

Une grande maison, sise rue de Richelieu, 83; contenance, 1,065 mètres environ.

Revenu, susceptible d'augmentation, 52,700 fr.

Mise à prix : 650,000 fr.

S'adresser audit Me Baudier, rue Caumartin, 29. »

BOIS DES CLEREMBAULT ET DU THIOLET, commune d'Essômes, près Château-Thierry, contenant environ 96 h. 62 a., à vendre par adjudication, le mardi 23 août 1859, à midi, en l'étude et par le ministère de Me Gueriot, notaire à Château-Thierry, très-belles réserves, environ 12,500 pieds d'arbres. Exploitation facile. Belle chasse. Mise à prix : 115,000 fr. Adjudication sur une seule enchère.

S'adresser à Me Gueriot, notaire. »

TATTERSALL FRANÇAIS.

RUE BEAUJON (CHAMPS-ÉLYSÉES).

Le mercredi 17 août, à midi.

Vente aux enchères de

CHEVAUX ET JUMENTS DE TRAIT ET DE POSTE.

Cette vente spéciale aura lieu tous les 15 jours, Le mercredi, à la même heure.

Tous les samedis, à une heure, vente aux enchères,

De chevaux de selle, de chasse et d'attelage.

Voitures et harnais, tous les jours, vente à l'amiable.

Pour tous les renseignements, s'adresser au directeur du *Tattersall*.

Achats et ventes d'immeubles de gré à gré.

BELLE MAISON DE CAMPAGNE à vendre meublée ou non meublée avec écuries, remises, serres, eaux vives, beaux ombrages, située à Bellevue, à 5 min. de la station du chemin de fer. S'adresser à M. Maillet, 34, rue de Trévise, à Paris, de 1 heure à 4 heures. »

Bibliographie. — Publications diverses.

GUIDE PRATIQUE POUR GUÉRIR SOI-MÊME LES MALADIES SYPHILITIQUES, par le docteur Giraudeau. 1 volume de 360 pages, avec 24 sujets gravés. Prix : un franc, chez l'auteur, rue Richer, 12, et chez tous les libraires. »

Cessions de fonds. — Avis divers.

CHARGE de commiss.-priseur à céder; prod., 2,300 fr.; prix, 13,000 fr. S'ad. à M. Lemeufve, rue de Rivoli, 60.

MULHOUSE.

Enseignement industriel et commercial.

L'Ecole professionnelle de Mulhouse (Haut-Rhin) est montée sur le pied des colléges de plein exercice, et présente un ensemble complet d'études dans lequel, à l'enseignement des deux langues classiques de l'antiquité, on a substitué celui de l'allemand et de l'Anglais. L'enseignement scientifique y comprend toutes les matières exigées pour l'admission à l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris.

Outre les études particulières de l'Ecole professionnelle, les élèves des deux classes les plus élevées de cet établissement d'instruction secondaire assistent aux leçons et aux conférences de l'Ecole supérieure des sciences appliquées, véritable faculté industrielle qui se trouve placée à Mulhouse dans des conditions particulièrement avantageuses. Ceux de ces cours qui offrent le plus de difficultés sont l'objet, dans l'Ecole professionnelle, de leçons de répétition.

A l'étude des sciences et des lettres, qui constituent la partie essentielle de l'enseignement, viennent s'entremêler : pour les grands élèves, les travaux d'un atelier de constructions mécaniques et les manipulations d'un laboratoire de chimie pure et appliquée aux arts. Ces travaux manuels sont facultatifs. On y a joint encore, pour la dernière année de scolarité, plusieurs cours techniques, entre lesquels les élèves peuvent se partager suivant la spécialité industrielle à laquelle ils sont destinés (constructions mécaniques, filature, tissage, etc.; chemins de fer; chimie tinctoriale, etc.). Les élèves sont aussi exercés à composer et à dessiner des projets et des plans de machines.

Les jeunes gens destinés à la carrière commerciale consacrent une partie de leur temps à des exercices de comptabilité et de correspondance.

Enfin, les élèves qui ont suivi jusqu'au bout le double enseignement de l'Ecole professionnelle et de l'Ecole des sciences appliquées arrivent ainsi, convenablement préparés, aux épreuves très-sérieuses du Certificat de capacité industrielle délivré par l'Ecole supérieure. Ce diplôme, institué par décret impérial du 28 août 1854, a été caractérisé dans les termes suivants par une circulaire ministérielle qui lui assigne un rang fort honorable parmi les grades universitaires : « Sans » entrer ici, disait S. Exc. M. Fortoul, dans le détail des programmes d'examen, je me bornerai » à faire remarquer qu'ils se rapprochent beaucoup des programmes de la licence ès sciences » dégagés des théories les plus difficiles, et du programme du baccalauréat lui-même dont on a » écarté les exercices de langues anciennes. Ils » résument aussi fidèlement que possible les connaissances que le génie des sociétés modernes » a produites de son propre fonds. »

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Bader, directeur de l'Ecole professionnelle et professeur à l'Ecole des sciences appliquées de Mulhouse (Haut-Rhin).

BACCALAUREATS pr la session novembre *mille bacheliers* reçus chez M. Delarge sont pr les élèves une sûre garantie de succès. R. Ste-Catherine-d'Enfer, 2. »

L'ETABLISSEMENT ORTHOPEDIQUE du docteur Duval, directeur des traitements orthopédiques des hôpitaux de Paris, est transféré rue de Chaillot, 76 (Champs-Elysées). Cette maison est toujours consacrée au traitement des difformités de la taille, des pieds-bots, des ankyloses du genou, des tumeurs blanches des articulations. Les difformités de la hanche sont redressées instantanément et sans douleurs.

UNE MAISON DE COMMERCE dans sa quinzième année désire avoir dans chaque ville de France et de l'étranger un représentant pour y opérer sur échantillon la vente de toute espèce de marchandises dites *articles de Paris.* Appoint., 1,200 f. et belles remises. Ecrire franco à MM. J. J. P. et Ce, poste restante, Paris. »

ANC. INSTIT. Delavigne, Baccalauréats ès lettres et ès sciences; nouveau cours, 15 août, 33, r. d. F.-St-Victor, Paris. «

Industrie. — Commerce. — Inventions.

CHANGEMENT DE DOMICILE

de l'ancienne Société Bordelaise et Bourguignonne, ci-devant rue Richer, n° 22,

présentement

PALAIS BONNE-NOUVELLE,

Boulevard Bonne-Nouvelle, n° 20.

VINS ROUGE ET BLANC

A 50 C. LE LITRE.

110 f. la pce, 50 c. la gr. blle dite de litre, 40 c. la blle.
135 — 60 — 45 —
150 — 70 — 50 —
180 — 80 — 60 —

Pour les vins supérieurs d'entremets, de dessert, liqueurs, eaux-de-vie, etc., voir les tarifs. »

PORTRAITS DE Ed GATEL

admis à l'exposition photographique de 1859. 173, galerie de Valois, Palais-Royal.

GUERRE D'ITALIE Superbes médailles commémoratives argentées, grandeur 50 millimètres. Napoléon III, Victor-Emmanuel. Paroles officielles. La paire, 2 fr. 50 c. envoyés franco, payables en timbres-poste. Affranchir. Pauphilet frères, 22, rue du Château-d'Eau. Remise au commerce.

CACHEMIRES DES INDES ET DE FRANCE, vendus à des prix exceptionnels, rue de la Chaussée-d'Antin, 21, au 1er. — Maison Léon Mayer pour l'exportation. l'échange des châles anciens, robes et bijoux passés de mode. Réparation des châles. »

9 FR. CHAPEAUX soie, 1re qualité chez l'ouvrier, boulevard Sébastopol, 39. Autres qualités. »

LITS ET MEUBLES EN FER

Sommiers élastiques, lits complets, fabriques. Charles LEONARD, rue Harlay, au Marais, 11, Paris. »

CHAUSSURES en tous genres, souliers veau verni pour homme, 8 fr. 95; bottine coutil pour dame, 1 75; souliers *dito*, 1 20 et au-dessus rue Montmartre, 101.

CHEMINEES en MARBRE tous styles. 6,000 à choisir. *J. Dupuis et Parfonry*, 28, pte r. St-Pierre-Amelot. «

INSECTICIDES-VICAT 123, r. St-Honoré, Lyon, r. Bugeaud détruisant tous les insectes, seul adopté par l'Etat. Flac. de 50 c. à 8 fr.; souffl. pl. de poudre, 50 c. et 1 f. »

MORTO-INSECTO Destruction complète des Puces, Punaises, Fourmis, Chenilles, Vers, Mouches et tous insectes nuisibles. Emploi facile — Flacon : 50 cent. Rue de Rivoli, 68. — Se méfier des contrefaçons. »

Locations.

A LOUER Rond-point des Champs-Elysées, 12, grands appartements richement décorés, composés de 2 salons, 4 et 6 chambres à coucher, belle salle à manger, office, gaz, eaux et calorifère pour toute la maison. Dépendances nombreuses en chambres de domestiques, écuries, remises. »

MAISON meublée pour toute une famille, à louer, sur la plage, à Cabourg-Dives (Calvados). S'ad. chez M. J. Dubrisay, r. d'Enfer, 7.

Traités de Médecine. — Pharmacie. Parfumerie.

DENTS MALADES. GUERISON INSTANTANÉE, en une séance, par l'électropathie. — Conservation garantie, sans opération ni douleur. LEVADOUR, seul invr, boul. Montmartre, 11, de 9 à 5 h.

TEMPERAMENS FAIBLES. Véritables pilules ferrugineuses de Vallet, 45, r. Caumartin.

INDIGESTIONS et mauvaises digestions. Charbon du Dr Belloc, boulevard Poissonnière, 4.

DENTS FATTET. Les médecins sont unanimes à constater les avantages de ces *nouvelles* dents, pour la *santé*, la *prononciation* et la *durée*. Elles n'ont pas l'inconvénient de blesser les gencives ou de détruire les *bonnes dents* comme les *dents minérales* à plaques *d'étain*, de plomb ou de caoutchouc, qu'on vend ordinairement 4 à 5 fr. — 255, rue Saint-Honoré. »

DENTS *inaltérables*, les seules gar. 15 ans. DENTIERS *perfectionnés* et *doux* aux gencives. Pr. méd. E. Levasseur, méd. d., 30, r. St-Lazare. »

CIMENT de GUTTA-PERCHA : 2fr. pour plomber facilement les dents soi-même. Dietrich et Ce, ph.-droguistes, 4, r. Montmartre. »

MAIGRIR SANS ALTÉRER LA SANTÉ. **NAO** de la Chine. Prix : 15 fr. Envoi franco, pharm., 19, rue de la Monnaie, Paris.

PONEY-CHAISE A CAPOTE à vendre, quai Voltaire, 11.

DES MALADIES du cœur. Notice sur une médication nouvelle et encore inédite. Chez Dentu, Palais-Royal, 1 franc. »

BARBE, SOURCILS, CHEVEUX *arrêt de croissance, chute opiniâtre, alopécie ancienne ou prématurée.*

L'emploi facile et sans danger de la VITALINE STECK empêche promptement leur chute, et les fait croître avec rapidité, ainsi que le prouvent un GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS MÉDICALES. Le flacon : 20 FR., envoi (*dans une boîte discrètement close*) contre timbres-postes, mandats ou remb. Adress. à M. le dépositaire gral, 39, boul. de Sébastopol (*rive droite*). DÉPOTS ds ts les villes. »

SUSPENSOIR MILLERET élastique sans sous-cuisse, 2 fr. 50 c. Pour éviter la contrefaçon, son cachet y est apposé.

BANDAGES imperceptibles et imperméables à la transpiration, 12 fr.

BAS élastiques pour varices, 8 fr., rue Jean-Jacques-Rousseau, 1. Expédition franco. »

CONTRE LA MAIGREUR naturelle et maladive le Chocolat Boille bromo-ioduré supplée avec avantage l'huile de foie de morue. Aucune sensation désagréable.

Pilules et Sirops bromo-iodurés et ferreux, contre les altérations du sang et le défaut de circulation. « Les malades, au bout de quelques semaines de la médication bromo-iodurée, ont recouvré leurs fonctions digestives et de l'embonpoint. » Académie impériale de Médecine. — E. Boille, pharmac., r. Chaussée-d'Antin, 34, Paris.

EAUX MINÉRALES DE **POUGUES** (Nièvre)

Alcalines ferrugineuses iodées.

Durée de la saison, du 15 mai au 1er octobre.

Spécialité : Gravelle, coliques néphrétiques, maux d'estomac, maladies de la vessie, etc., etc.

Correspondance directe de Nevers à Pougues par tous les trains.

Pour les renseignements et la vente d'eau en bouteille, s'adresser directement au gérant à Pougues. »

HERNIES Au moyen des ceintures à bascules imperceptibles, sans ressorts et pouvant se blanchir, de RAINAL ET FILS, bandagistes brevetés, les hernies les plus négligées sont maintenues sans aucune souffrance. Ceintures simples, 8 f.; doubles 12 f. et au-dessus. Nouveaux bandages à pelotes embouties brevetées, à 4, 5 et 6 fr.; doubles 8 et 10 fr. garantis supérieurs, pour la compression des hernies, à tous les bandages connus jusqu'à ce jour, quel qu'en soit le prix. On ne paie qu'après satisfaction contre un mandat sur la poste. Indiquer la grosseur du corps, le côté atteint; on expédie franco. — A Paris, *rue Marengo*, 6, *au 1er* (ancienne rue du Coq), et *rue Neuve-Saint-Denis*, 23, au 1er; — en province, chez tous les pharmaciens et bandagistes. Exportation. »

Tt DES FRERES MAHON DE LA RUE DU PAS-DE-LA-MULE, N° 2 (au Marais), de père en fils, depuis 1806. Toujours les lundis et jeudis, de 1 h. à 4 h. (et aux hôpit. St-Louis, Enfants, etc.). Maladies du cuir chevelu, teignes, dartres. Traitem. p. corresp.

DARTRES HÉMORRHOÏDES, PRURIT et FISSURES à l'anus, guéris radicalement par la *Pommade anti-herpétique*, expérimentée avec succès à l'hôpital St-Louis par le docteur Gibert. Pharm. Steinacher, r. Dauphine, 32. 3 fr. le pot. »

Tt *de la Teigne des Frères* **M-MAHON** des hôpit. de Paris et de province, de père en fils, 408, r. St-Honoré. Consult. 10 fr. D'autres soins sont inutiles et nuisibles. »

BANDAGE régulateur, 8 médail. pr la guérison des hernies. Ne se trouve que chez l'inventeur Biondetti de Thomis, rue Vivienne, 48. »

BANDAGE hernomètre, lég., solide et sans gêne. Guérison des hernies garantie; seule maison N. Biondetti, 3, r. des Fossés-Montmartre. »

BANDAGES (brev. s. g. d. g.), nouvelle méthode pour faire disparaître immédiatement les hernies les plus volumineuses. Obtenu plusieurs méd. A. Biondetti père, 49, r. de la Banque. »

MALADIES CONTAGIEUSES, *vices du sang*, **DARTRES**

Guérison rapide, sans récidive et en secret, des maladies primitives ou constitutionnelles, par les

BISCUITS DÉPURATIFS du docteur **OLLIVIER** de Paris, autorisés par le gouvernement et approuvés par l'Acad. imp. de Médecine.

24,000 fr. de récompense ont été votés au Dr Ollivier. A PARIS, RUE SAINT-HONORÉ, 274, au 1er étage. Consultations gratuites. (*Affr.*) Dépôt dans les pharm. (Voir notre numéro du 25 juin.) «

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison des MALADIES CHRONIQUES ET AIGUES. ROBBE DE RHEGARD, méd. homœopathe, 49, r. d'Amsterdam, de 3 à 5 h. (Aff.) »

---

31 AOUT

Tirage de TOUS les Lots promis par la LOTERIE des ORPHELINES, compris celui de 100,000 fr., qu'on peut gagner pour UN FRANC.

Par Arrêté de Monsieur le PRÉFET DE POLICE, TIRAGE définitif des ORPHELINES, IRRÉVOCABLEMENT le 31 AOUT (en PUBLIC, mairie du XIe arrondiss.), sous la surveillance de l'AUTORITÉ. **L'ADMINISTRATION des ORPHELINES n'a plus de BILLETS.** On peut, encore aujourd'hui, s'en procurer (dans Paris et banlieue), chez ceux de ses correspondants, LIMONADIERS, EPICIERS, DÉBITANTS DE TABAC, qui ont encore affiché : **DERNIERS BILLETS A UN FRANC.** Et, pour recevoir de ces DERNIERS Billets (*à toutes destinations, excepté Paris*), adresser immédiatement mandat de poste, timbres-poste, au *Directeur du* BUREAU-EXACTITUDE, rue de Rivoli, 68, Paris, — ou à M. SCHWARTZ, rue de l'Eperon, 8, Paris. (Les NUMÉROS qui auront gagné seront publiés par les journaux.)

5 Billets, 5 fr. — 10 Billets, 10 fr. — 25 Billets, 25 fr.

PARIS A AIX-LES-BAINS

en quinze heures

TRAJET ENTIER EN CHEMIN DE FER.

DÉPART DE PARIS: GARE DE LYON, BOULEVARD MAZAS.

PRIX DES PLACES : 1re classe, 65 fr. 15 c.; — 2e classe, 48 fr. 85 c.; — 3e classe, 35 fr. 70 c.

	DÉPART DE PARIS.	RARIVÉE A MACON.	DÉPART DE MACON.	ARRIVÉE A CULOZ.	DÉPART DE CULOZ.	ARRIVÉE A AIX.
Trains express (de Paris à Mâcon)…………	7 30 matin. 8 40 soir.	4 40 soir. 5 39 matin.	4 55 soir. 6 » matin.	8 24 soir. 9 46 matin.	9 20 soir. 10 45 matin.	10 35 soir. Midi 1
Trains omnibus………	1 45 soir. 10 45 soir.	2 32 matin. 12 55 soir.	6 » matin. 1 20 soir.	9 46 matin. 5 26 soir.	10 45 matin. 9 20 soir.	Midi 1 10 35 soir.

Buffets à Tonnerre, Mâcon, Ambérieu et Culoz.

CHEMIN DE FER DU NORD

VOYAGES A PRIX REDUIT

EN HOLLANDE, EN BELGIQUE, DANS LES PROVINCES RHÉNANES ET LE NORD DE LA FRANCE.

Billets valables pour un mois, en 1re classe. — Prix : 105 francs.

L'itinéraire circulaire tracé ci-dessous peut être parcouru dans un sens ou dans l'autre, au choix des touristes. — Séjour facultatif dans toutes les villes du parcours, et notamment à

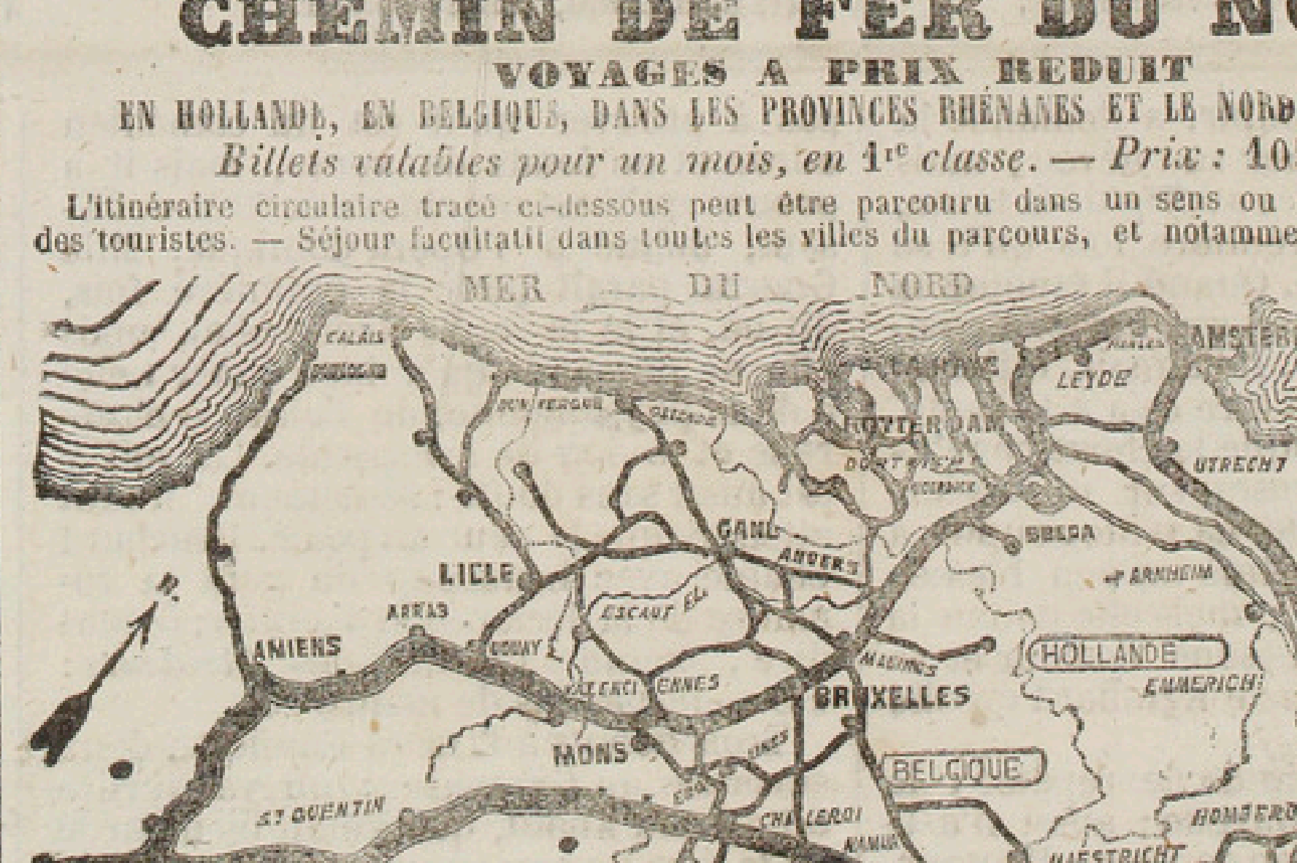

AMIENS, BRUXELLES, DORTRECHT, ROTTERDAM, LA HAYE, LEYDE, AMSTERDAM, UTRECHT, ARNHEIM, DUSSELDORF, COLOGNE, AIX-LA-CHAPELLE, SPA, LIÉGE, NAMUR, SAINT-QUENTIN, COMPIÈGNE, PARIS.

S'adresser, pour les billets, à Paris, gare du Nord, et boulevard des Italiens, n° 4, et à toutes les stations du chemin de fer du Nord, où l'on trouve le prospectus détaillé du voyage.

CAPSULES RAQUIN

L'Académie de Médecine les a approuvées, comme supérieures à toutes les autres. Elles contiennent plus de COPAHU PUR, sous un plus petit volume; on les avale avec plus de facilité; elles ne fatiguent jamais l'estomac, et ne donnent lieu à aucun renvoi. Tous les malades traités ont été promptement guéris, chez MM. les Pharmaciens, et au dépôt central, faub. St-Denis, 80 (*pharmacie d'Albespeyres*).

Est contrefaçon ou imitation, tout flacon livré sans le rapport entier de l'Académie et la signature de l'inventeur : Raquin

BANDAGES A PIVOT

excentrique et brisure à pont, de BURAT et Ce, médecins-chirurgiens herniaires de la marine impériale. Au moyen du pivot excentrique, on peut soi-même donner à la pelote l'inclinaison et le point de compression qui conviennent à la hernie. On les trouve que chez les invent., r. Mandar, 12. Médaille à l'Exposition universelle de Londres, LA SEULE donnée à cette industrie.

EAU D'OBERT

Hygiénique, conservatrice et régénératrice des CHEVEUX, emploi facile, parfum agréable. Flacon, 6 f. 1/2, 3 fr.; litre, 20 fr., 1/2, 12 fr. On expédie contre un bon sur la poste, (*Affr.*) 5, RUE VIVIENNE, au 1er.

PRODUITS MÉDICO-HYGIÉNIQUES

De J.-P. LAROZE, Chimiste, Pharmacien de l'École supérieure de Paris

EAU LEUCODERMINE dulcifiée et apéritive pour maintenir la fraîcheur de la peau dont elle active les fonctions. Elle est conseillée par les médecins contre les affections éruptives, dont elle est le sédatif reconnu, ainsi que des taches qui suivent et précèdent les couches. Le flac., 3 fr.; les 6 flac., 15 fr.

SAVON LÉNITIF MÉDICINAL approprié à l'exigence de la toilette, sans arôme, A L'AMANDE AMÈRE ET AU BOUQUET HYGIÉNIQUE. L'alcali y est complétement saturé, de telle sorte que, soit pour la barbe, soit pour la toilette journalière, il n'irrite jamais la peau. Le pain, 1 fr. 50; les 6 pains, 8 fr.

COLD CREAM SUPÉRIEUR pour adoucir la peau, en ouvrir les pores, conserver au teint sa fraîcheur. Le pot, 1 fr. 50; les 6, 8 fr. — DÉTAIL : Pharm. LAROZE, 26, rue Nve-des-Petits-Champs; GROS : expéditions rue de la Fontaine-Molière, 39 *bis*, Paris; dans toutes les villes de France et de l'étranger.

BLANC DE ZINC

DE LA SOCIÉTÉ DE LA VIEILLE-MONTAGNE, 19, RUE RICHER, Paris.

BAISSE DE PRIX.

MM. les architectes, entrepreneurs et propriétaires sont prévenus que le prix actuel du Blanc de zinc présente un avantage d'environ 20 0/0 sur le cours de la céruse. Le Blanc de zinc conserve en outre tous les autres avantages qui sont la fraîcheur de ton, la blancheur, la solidité, la durée et la parfaite innocuité. Une pratique de plusieurs années a établi cette supériorité du Blanc de zinc sur les autres peintures. — Chez tous les marchands de couleurs à Paris et en province.

Produit des pêches dieppoises. — Dép. gén. chez M. Naudinat, ph., r. de la Cité, 19. **HUILE de FOIE de SQUALE** *Approuvée par l'Académie imp. de Méd., séance du 3 mai 1859. M. le dr Devergie, rapp.*

Il résulte de l'analyse de M. le prof. Girardin et des observations faites pendant plus d'un an dans tous les hôpitaux de Paris que *cette huile*, préparée à l'abri du contact de l'air par le procédé de M. le dr Delattre, est bien supérieure à celle de foie de morue pour la guérison des AFFECTIONS DE POITRINE, dartres, scrofules, etc. Sans odeur ni saveur, elle est toujours facilement supportée par les malades et les enfants.

BAS ELASTIQUES

POUR VARICES

de VILLETTE, breveté, compressifs, aussi souples que les bas ordinaires, recommandés par les médecins. — Prix : 10 fr. pièce. Dépôt central chez CAVILLON, 70, rue Quincampoix, 70, au coin de la rue Rambuteau. Paris. »

Cors, Œils de perdrix, Oignons, Durillons, sont guéris en peu de jours avec le TOPIQUE ... il enlève la douleur de suite et fait tomber la racine. Emploi facile, sans nul danger. Pharm. rue de la Fontaine-Molière, 18; en province dans toutes les bonnes pharmacies. »

Flacon CINQ fr. Flacon CINQ fr.

TACHES DE ROUSSEUR

LE

LAIT ANTÉPHÉLIQUE

détruit et prévient

éphélides, rousseurs, son, lentilles, masques, hâle, boutons, rugosités, colorations jaunâtres, sécrétions farineuses, rougeurs.

Il assure au teint pureté, clarté.

CANDÈS et Ce, boulevard St-Denis, 26.